

SCHÉMA  
DIRECTEUR  
D'AMÉNAGEMENT  
& DE GESTION  
DES EAUX  
DU BASSIN  
ADOUR-GARONNE



## TABLEAU DE BORD DU SDAGE-PDM 2016-2021

Etat initial 2016





# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>AIDE A LA LECTURE</b> .....	<b>1</b>
<b>LE TABLEAU DE BORD DU SDAGE ET DU PDM</b> .....	<b>2</b>
<b>LES POINTS A RETENIR POUR L'ETAT INITIAL 2016</b> .....	<b>3</b>
<b>LE CONTEXTE DU BASSIN ADOUR-GARONNE</b> .....	<b>4</b>
BILAN DES PRECIPITATIONS .....	4
REPARTITION DES GRANDS TYPES D'OCCUPATION DU SOL .....	5
REPARTITION DE LA POPULATION COMMUNALE .....	6
<b>ETAT DES EAUX</b> .....	<b>7</b>
ETAT DES EAUX ET ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SDAGE .....	7
<b>ORIENTATION A CREER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES</b> .....	<b>9</b>
STRUCTURES DE GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES .....	10
DEVELOPPEMENT DES SAGE ET DES DEMARCHES TERRITORIALES .....	11
RECUPERATION DES COUTS PAR SECTEUR ECONOMIQUE .....	13
REPARTITION DE LA CONTRIBUTION DE L'AGENCE AUX OBJECTIFS DU SDAGE .....	14
PRISE EN COMPTE DES ENJEUX « EAU » DANS LES SCOT .....	15
<b>ORIENTATION B REDUIRE LES POLLUTIONS</b> .....	<b>16</b>
CONFORMITE AUX EXIGENCES D'EQUIPEMENT DES EAUX RESIDUAIRES URBAINES ET CONNAISSANCE DES PRESSIONS DOMESTIQUES .....	17
REDUCTION DES EMISSIONS DE SUBSTANCES DANGEREUSES .....	19
REJETS DES INDUSTRIELS .....	20
GESTION DES REJETS PAR TEMPS DE PLUIE .....	21
POLLUTION PAR LES NITRATES AU TITRE DE LA DIRECTIVE NITRATES .....	22
POLLUTION PAR LES PHYTOSANITAIRES DE TOUTES ORIGINES .....	23
PROTECTION DES CAPTAGES ET REALISATION DES PLANS D' ACTION .....	24
ETAT DES EAUX DE BAIGNADE .....	25
CLASSEMENT DES ZONES CONCHYLICOLES .....	26
CONTRIBUTION A L' ATTEINTE DES OBJECTIFS DES EAUX MARINES FIXES DANS LE CADRE DE LA DIRECTIVE CADRE STRATEGIE POUR LE MILIEU MARIN .....	27

**ORIENTATION C AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE..... 28**

VOLUMES PRELEVES EN EAUX SUPERFICIELLES ET EN EAUX SOUTERRAINES ET LEUR VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE ..... 29  
OBJECTIFS DE QUANTITE AUX POINTS NODAUX ..... 30  
COUVERTURE DES ZONES DE REPARTITION DES EAUX PAR DES ORGANISMES UNIQUES DE GESTION COLLECTIVE ..... 31  
MOYENS POUR RESTAURER L'EQUILIBRE QUANTITATIF (ECONOMIES D'EAU, RESERVES EXISTANTES ET CREATION DE RESERVES)..... 32  
GESTION DES CRISES SECHERESSE..... 33

**ORIENTATION D PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES : ZONES HUMIDES, LACS, RIVIÈRES..... 34**

IMPACT DES ECLUSEES ..... 35  
RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE ..... 36  
ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU ..... 37  
FREQUENTATION DES COURS D'EAU PAR LES POISSONS MIGRATEURS BASSIN ADOUR – COTIERS LANDAIS ..... 38  
FREQUENTATION DES COURS D'EAU PAR LES POISSONS MIGRATEURS BASSIN GARONNE, DORDOGNE, CHARENTE, SEUDRE, LEYRE ..... 39  
ZONES HUMIDES ..... 40  
DISPOSITIONS COMMUNES SDAGE-PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION ..... 41

Thématique des indicateurs

Indicateur Bassin ou National



Descriptif de la thématique et indicateurs qui la décrivent

## Evolution des structures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

### Descriptif

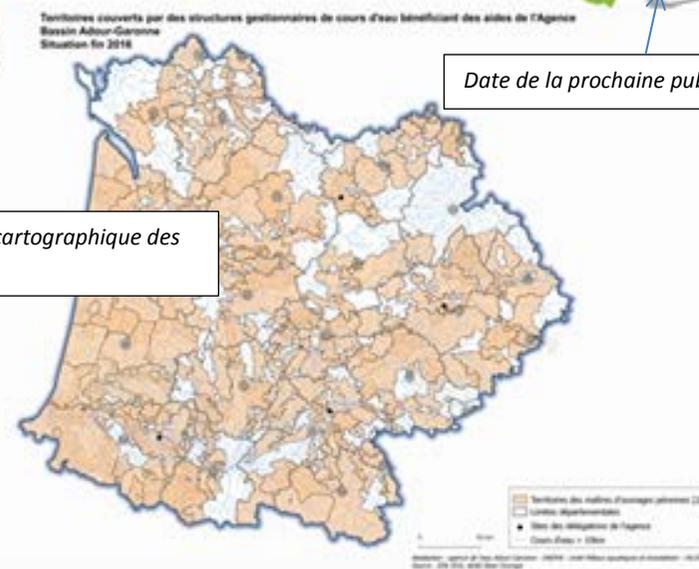
Cette thématique suit l'évolution de la gouvernance de bassin à travers le nombre d'établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) notamment la structuration des EPTB sur les 2 territoires visés par le SDAGE 2016-2021 mais également le nombre de structures gestionnaires de cours d'eau bénéficiant d'une aide de l'Agence, permettant ainsi d'avoir une appréciation sur la mobilisation des acteurs de terrain en faveur de la gestion intégrée et concertée.

EVOLUTION DES STRUCTURES DE GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES



Source : Agence de l'Eau Adour Garonne

Représentation graphique ou cartographique des données des indicateurs



Date de la prochaine publication de l'indicateur

### Résultats 2016

Sur le bassin, il existe 6 établissements publics territoriaux de bassin situés sur l'Adour, la Charente, la Dordogne, l'Estuaire de la Gironde, le Lot et les nappes profondes de Gironde.

Concernant la structuration en EPTB sur les 2 territoires visés par le SDAGE 2016-2021 :

- Tarn-Aveyron : l'étude de gouvernance a été finalisée fin 2016 et le principe de la mise en place d'un groupement d'intérêt public (GIP) a été acté par les départements concernés et les principaux acteurs ;
- Garonne-Ariège-Rivières de Gascogne : il n'y a pas eu d'avancement notable en 2016 mais des premières réflexions ont été engagées plutôt sur la mise en place d'un SAGE à ce stade sur le territoire Rivières de Gascogne.

Fin 2016, 201 maîtres d'ouvrages bénéficiaient d'un accompagnement financier de l'Agence pour mettre en œuvre un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau. Parallèlement à l'augmentation du territoire couvert par les structures de gestion, on observe une diminution du nombre de maîtres d'ouvrage du fait de leur regroupement.

Depuis 2015, l'Agence de l'eau accompagne 17 études de structuration de la gouvernance (terminées ou en cours) à l'échelle de bassins versants.

Résultats et commentaires

# LE TABLEAU DE BORD DU SDAGE ET DU PDM....

La disposition A21 du SDAGE 2016-2021 prévoit que sa mise en œuvre soit suivie par un tableau de bord. Ce tableau de bord doit être porté à la connaissance des acteurs de l'eau du bassin et adapté pour une communication vers le public.

## Les objectifs du tableau de bord

- **Rendre compte de l'état d'avancement** de la mise en œuvre du SDAGE (progrès accomplis et efforts restant à réaliser) mais également **mesurer l'atteinte des objectifs environnementaux** fixés à l'échéance 2021, notamment 69% de masses d'eau superficielles en bon état écologique ;
- Evaluer les performances de l'action publique en étant un des **outils de pilotage du SDAGE** pour le comité de bassin et les services de l'Etat, chargés de sa mise en œuvre et engagés vis-à-vis de la commission européenne sur des objectifs environnementaux précis. Il permet d'**identifier les actions qu'il serait nécessaire de réorienter** pour atteindre les objectifs fixés
- **informer** et faire partager un diagnostic commun avec des publics divers : élus, usagers, associations, grand public, bureaux d'études... A ce titre, il présente une vision synthétique à partir d'un nombre limité d'indicateurs.

Le tableau de bord du SDAGE-PDM 2016-2021 permet de suivre 28 thématiques : 13 thématiques sont imposées par le niveau national et 15 thématiques présentent plus spécifiquement des enjeux du bassin. L'évolution de ces thématiques est décrite par 49 indicateurs, dont 18 décrivent spécifiquement des nouveautés du SDAGE (gestion du temps de pluie, plan écophyto, plan d'action pour la gestion quantitative, suivi du milieu marin, plan de gestion des risques inondation,...).

## Les producteurs de données

Les services producteurs des données, qui fournissent les éléments nécessaires à la réalisation du tableau de bord, sont :

- l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
- l'Agence régionale de Santé (ARS),
- les Directions départementales des territoires et de la Mer (DDT-M),
- l'Agence française pour la biodiversité (AFB),
- l'IFREMER

**Cette première édition du tableau de bord, renseignée à partir des données disponibles au 31 décembre 2016 (soit, selon les indicateurs, des données 2015 ou 2016), présente une vision initiale de la mise en œuvre du SDAGE et du PDM 2016-2021.**

Certains indicateurs n'ont pas pu être renseignés pour cette première édition car ils restent à définir en lien avec le niveau national ou le niveau bassin (valorisation de certains indicateurs du suivi du plan Ecophyto ou du suivi du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour les dispositions communes au PGRI et au SDAGE, suivi de la mise en œuvre des moyens pour restaurer l'équilibre quantitatif en lien avec le plan d'action pour la gestion de l'eau du bassin, contribution à l'atteinte des objectifs des eaux marines fixés dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)).

# LES POINTS A RETENIR POUR L'ETAT INITIAL 2016

## L'état des masses d'eau

L'évaluation de l'état des masses d'eau du bassin réalisée en 2015 donne les résultats suivants :

- 43% des rivières, 22% des lacs et 55% des masses d'eau littorales sont en bon état écologique,
- 61% des ME souterraines sont en bon état chimique,
- 89 % des ME souterraines sont en bon état quantitatif.

## Sur de nombreuses thématiques, un état initial démontrant des résultats satisfaisants des actions menées antérieurement

- Dans le domaine de la **gouvernance** :
  - Le bassin est couvert à 66% par des SAGE : 12 des 16 SAGE identifiés comme nécessaires dans le SDAGE 2016-2021 sont en cours d'instruction, d'élaboration ou mis en œuvre fin 2016,
  - 16 démarches territoriales sont mises en œuvre,
  - la structuration en EPTB sur le territoire Tarn-Aveyron visée par le SDAGE avance avec la finalisation de l'étude de gouvernance et l'accord de principe pour la mise en place d'un groupement d'intérêt public ;
- En matière de **réduction des pollutions ponctuelles**, on note que :
  - **91% des systèmes d'assainissement collectif de plus de 2 000 EH** sont conformes à la directive eaux résiduaires,
  - **90% de masses d'eau subissant de fortes pressions domestiques** ont été **analysées** pour améliorer la connaissance de cette pression,
  - **54% des systèmes d'assainissement de plus de 2 000 EH** transmettent leurs résultats d'**autosurveillance des déversoirs d'orage** ;
- **57 des 91 captages prioritaires** du SDAGE 2016-2021 disposent d'une **aire d'alimentation de captages** et **54** d'entre eux font l'objet d'un **plan d'action territorial validé** fin 2016 ;
- **96% des sites de baignade** présentent une **qualité conforme** aux exigences européennes en 2016 ;
- Sur la **gestion quantitative**, on constate que **les objectifs de débit ont été satisfaits sur 46 points nodaux sur les 65** du bassin fin 2016 ;
- Dans le domaine de la **restauration et l'entretien des cours d'eau** :

- on observe une **augmentation des linéaires gérés** (71% du linéaire des cours d'eau de plus de 10 km fin 2016) malgré une **diminution du nombre de structures de gestion des cours d'eau** (201 fin 2016) du fait de leur regroupement,
- Le bassin compte **25 opérations coordonnées de restauration de la continuité écologique** des cours d'eau, rassemblant **270 ouvrages**. **4 opérations concernant 53 ouvrages** ont été signées en 2016. Au total **90 ouvrages ont été rendus franchissables en 2016** (dont 65 situés sur des cours d'eau classés en liste 2).

## ...mais des efforts à poursuivre sur de nombreux sujets :

- Pour la **gouvernance**, on constate que la **structuration en EPTB** sur le territoire **Garonne-Ariège-Rivières de Gascogne** visée par le SDAGE **n'a pas eu d'avancement notable** en 2016 même si des réflexions ont été engagées sur la **mise en place d'un SAGE** sur le territoire **Rivières de Gascogne**. D'autre part, **les démarches de gestion concertée** demandées sur les 3 nappes souterraines ciblées par le SDAGE **n'ont pas été engagées** ;
- En matière de **lutte contre les pollutions diffuses**, on observe que les rivières et les eaux souterraines restent soumises à une pression phytosanitaire importante en 2015 ;
- La **qualité microbiologique des zones de production conchylicoles** est globalement moyenne pour tous les types de coquillages (non fousisseurs - huîtres, moules, etc. - et fousisseurs - palourdes, coques, etc.) ;
- Les **débits de crise** ont été **franchis sur 16 points nodaux sur les 64** du bassin et **23% du bassin** a été **soumis à des mesures de restriction totale** en lien avec des conditions pluviométriques faibles, ce qui conforte la nécessité d'améliorer la gestion quantitative à l'échelle du bassin ;
- Quant aux **poissons migrateurs**, on a observé en 2016 **une diminution des effectifs de saumons et d'anguilles** et une **situation critique pour les lamproies aux stations de contrôle en amont**. La **légère augmentation constatée pour les aloses** est néanmoins insuffisante.

# LE CONTEXTE DU BASSIN ADOUR-GARONNE

## Bilan des précipitations



Bassin Adour-Garonne  
Rapport à la normale 1981/2010 du cumul de précipitations  
De Novembre 2015 à Octobre 2016



produit élaboré le 02 Décembre 2016  
Fond de Carte © IGN

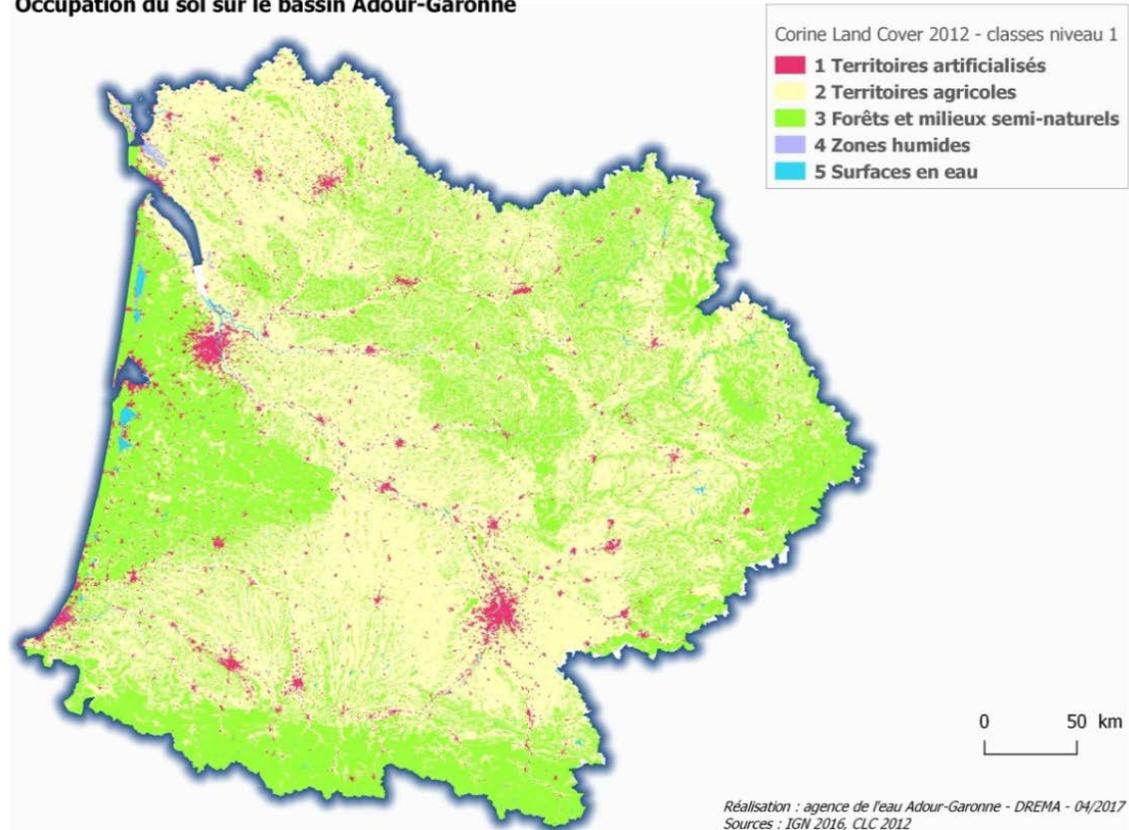
Source : Météo France

La fin de l'hiver et le printemps 2016 ont été marqués par des cumuls mensuels de précipitations largement excédentaires avec notamment en début d'année des cumuls exceptionnellement élevés en janvier et février. En revanche, de mi-juin jusqu'à fin octobre 2016, un été sec à très sec s'est installé avec une pluviométrie anormalement faible et des déficits pluviométriques de l'ordre de 70 à 90 % dans la majorité des cas. En septembre, la majeure partie du bassin subissait des déficits pluviométriques de 15 à 40% avec des situations très préoccupantes sur certains secteurs : de 50 à 80 % dans le Midi-toulousain, le nord de la Dordogne et l'est de la Charente. En conclusion, les excédents pluviométriques du 1er semestre 2016 ont compensé quasiment le manque d'eau des autres mois de l'année.

# Répartition des grands types d'occupation du sol



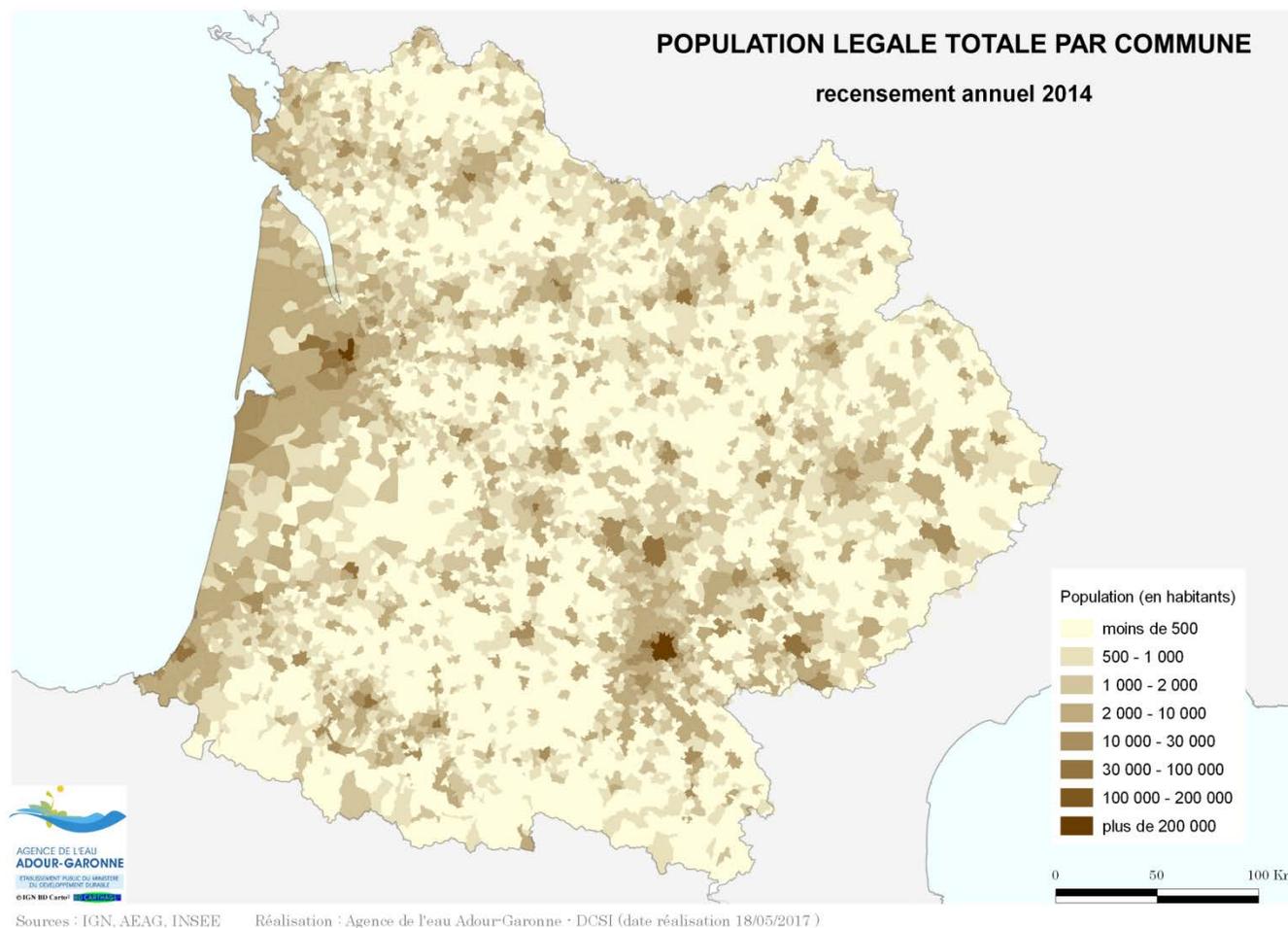
## Occupation du sol sur le bassin Adour-Garonne



Source : Corine Land Cover - 2012

L'occupation du sol du bassin Adour-Garonne n'a pas évolué de manière significative depuis 2012. Etablie sur la base des données Corine Land Cover de 2012, elle montre que le bassin reste peu artificialisé (3% contre 5% au niveau national), riche en milieux semi naturels (39% contre 34% au niveau national) et avec une surface agricole moins importante en proportion que la moyenne nationale (57% contre 60% au niveau national).

# Répartition de la population communale



Source : INSEE – Recensement 2014

La population totale du bassin en 2014 est d'environ 7,8 millions d'habitants. On observe une concentration démographique en zone urbaine autour des 2 métropoles Bordeaux et Toulouse mais également sur la frange littorale du bassin.

## Etat des eaux et atteinte des objectifs du SDAGE



### Descriptif

Cette thématique présente l'évaluation de l'état des masses d'eau superficielles et souterraines au regard des objectifs fixés dans le SDAGE 2016-2021.

### Pourcentage de masses d'eau en bon état (masses d'eau superficielle et souterraine)

Bassin Adour-Garonne	% bon état écologique	% bon état chimique	% bon état quantitatif
Rivières	43%	97%*	
Lacs	22%	92%	
Littorales	55%	65%	
Souterraines		61%	89%

*\*Pour les rivières l'état chimique est présenté sans les molécules ubiquistes c'est-à-dire les molécules dont la présence n'est pas reliée à une activité anthropique (HAP, organo-étains, polybromodiphényléthers et mercure)*

Source : Agence de l'Eau Adour Garonne – SDAGE 2016-2021 – décembre 2015

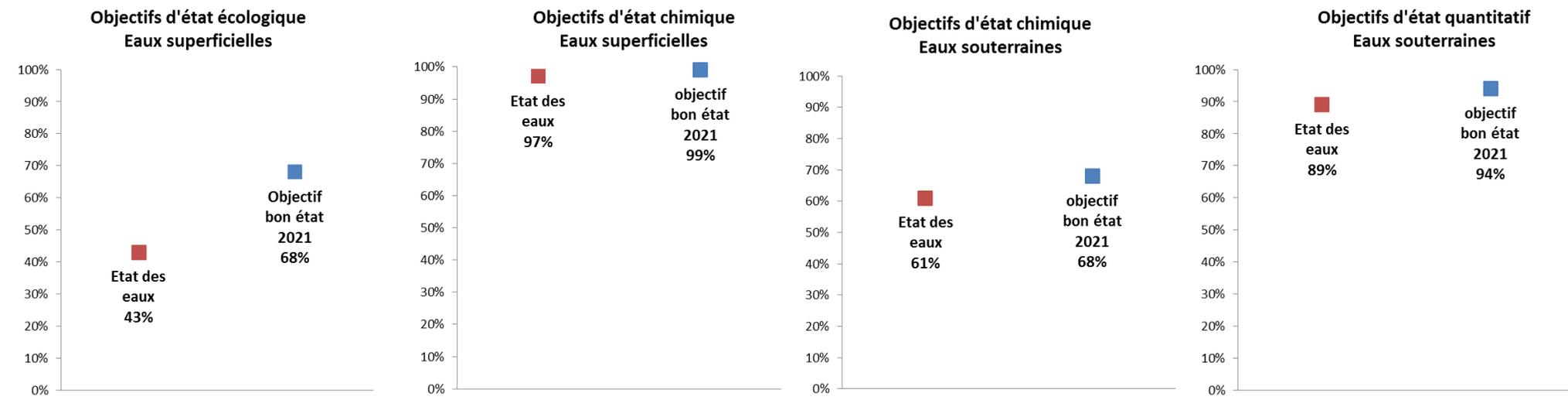
Années de référence: 2011, 2012 et 2013 pour l'état des eaux superficielles – 2007 à 2010 pour l'état des eaux souterraines

### Résultats 2015

Cette évaluation indique que :

- le pourcentage de masses d'eau rivières en bon état écologique s'établit à 43% (97% pour l'état chimique) ;
  - ce pourcentage s'établit à 22 % pour les masses d'eau lacs et 55% pour les masses d'eau littorales ;
  - 61% des masses d'eau souterraine sont en bon état chimique et 89% d'entre elles sont en bon état quantitatif.
- Ces résultats sont stables par rapport aux évaluations précédentes (Etat des lieux de 2013).

## Situation vis-à-vis des objectifs fixés en 2021 par le SDAGE 2016-2021 (masses d'eau superficielle et souterraine)



\*Pour les rivières l'état chimique est présenté sans les molécules ubiquistes c'est-à-dire les molécules dont la présence n'est pas reliée à une activité anthropique (HAP, organo-étains, polybromodiphényléthers et mercure)

Source : Agence de l'Eau Adour Garonne – SDAGE 2016-2021 – décembre 2015

Le SDAGE 2016-2021 a fixé les objectifs suivants pour 2021 :

- 68% en bon état écologique en 2021 **soit environ 700 masses d'eau superficielles supplémentaires à reconquérir,**
- 99% des masses d'eau superficielles devront être en bon état chimique **soit environ 100 masses d'eau supplémentaires à reconquérir.**

## CREER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES

### Une politique de l'eau cohérente et menée à la bonne échelle.

Cette orientation se traduit par 4 objectifs :

- Mieux gérer l'eau au niveau local et rationaliser les efforts,
- Renforcer les connaissances et partager les savoirs dans le contexte du changement climatique pour assurer les conditions d'une meilleure gestion des milieux aquatiques,
- Mieux évaluer le coût des actions et leurs bénéfices environnementaux,
- Prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire.

### Prescriptions clés - SDAGE

- Organiser des maîtres d'ouvrage à l'échelle de périmètres cohérents et de taille suffisante pour mutualiser moyens techniques et financiers et imiter le morcellement des actions,
- Développer une culture commune en informant et en sensibilisant pour s'adapter au changement climatique et l'anticiper,
- Optimiser la gestion globale de l'eau dans les documents d'urbanisme.

### Exemples d'actions - PDM

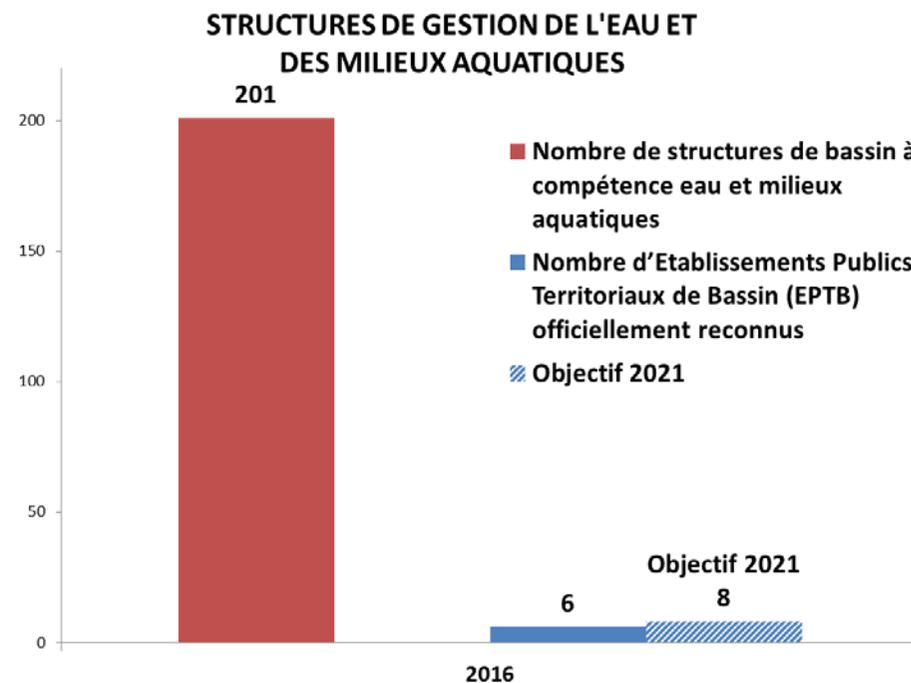
- Mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),
- Organiser une journée de formation sur les enjeux de la qualité de l'eau,
- Réaliser une étude sur l'impact des rejets domestiques.

### Les thématiques suivies dans le tableau de bord

- Structures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Développement des SAGE et des démarches territoriales
- Récupération des coûts par secteur économique
- Répartition de la contribution de l'Agence aux objectifs du SDAGE
- Prise en compte des enjeux « eau » dans les SCOT

## Descriptif

Les indicateurs de cette thématique permettent de suivre l'évolution de la gouvernance sur le bassin, à travers le nombre d'établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) notamment la structuration des EPTB sur les deux territoires visés par le SDAGE 2016-2021 mais également le nombre de structures gestionnaires de cours d'eau bénéficiant d'une aide de l'Agence, permettant ainsi d'avoir une appréciation sur la mobilisation des acteurs de terrain en faveur de la gestion intégrée et concertée.



Source : Agence de l'Eau Adour Garonne

## Résultats 2016

Sur le bassin, il existe 6 établissements publics territoriaux de bassin situés sur l'Adour, la Charente, la Dordogne, l'Estuaire de la Gironde, le Lot et les nappes profondes de Gironde.

Concernant la structuration en EPTB sur les 2 territoires visés par le SDAGE 2016-2021 :

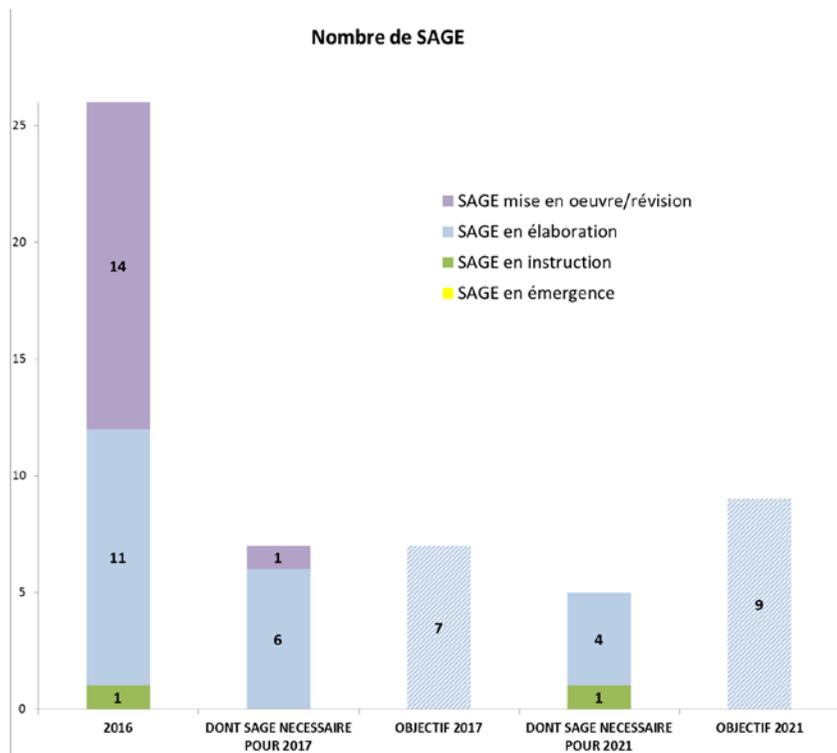
- Tarn-Aveyron : l'étude de gouvernance a été finalisée fin 2016 et le principe de la mise en place d'un groupement d'intérêt public (GIP) a été acté par les départements concernés et les principaux acteurs ;
- Garonne-Ariège-Rivières de Gascogne: il n'y a pas eu d'avancement notable en 2016 mais des premières réflexions ont été engagées plutôt sur la mise en place d'un SAGE à ce stade sur le territoire Rivières de Gascogne.

Fin 2016, 201 maîtres d'ouvrages bénéficiaient d'un accompagnement financier de l'Agence pour mettre en œuvre un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau.

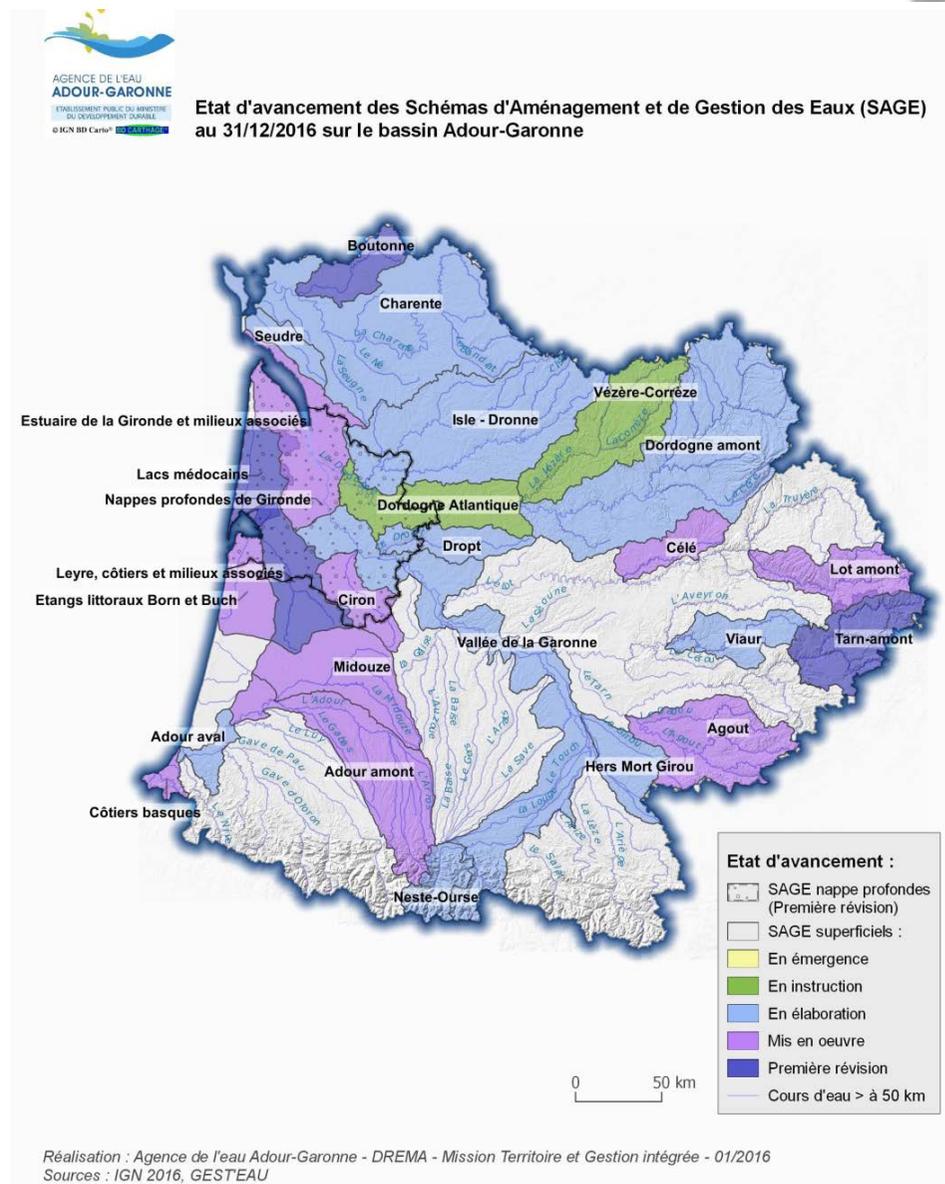
Depuis 2015, l'Agence de l'eau accompagne 17 études de structuration de la gouvernance (terminées ou en cours) à l'échelle de bassins versants principalement en vue de la prise de compétence GEMAPI.

## Descriptif

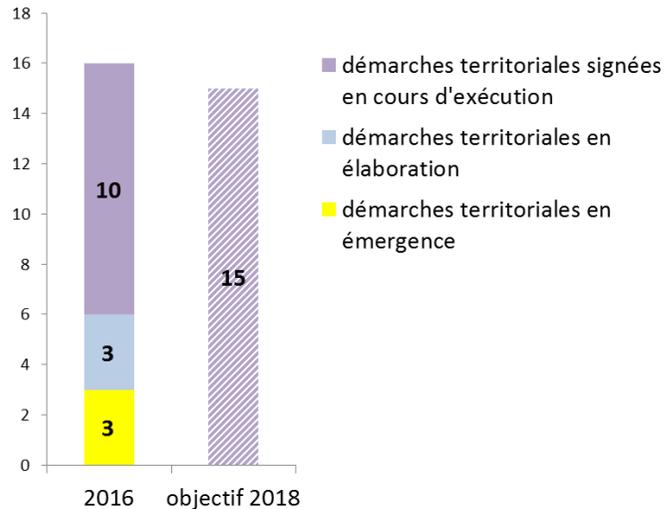
Cette thématique illustre le développement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et des démarches territoriales (contrats territoriaux et contrats de rivières) sur le bassin en fonction des différentes étapes d'avancement, ce qui permet d'appréhender la progression des actions de gestion intégrée par sous bassin et plus particulièrement pour les 16 SAGE nécessaires définis dans le SDAGE 2016-2021.



Source : GEST'EAU



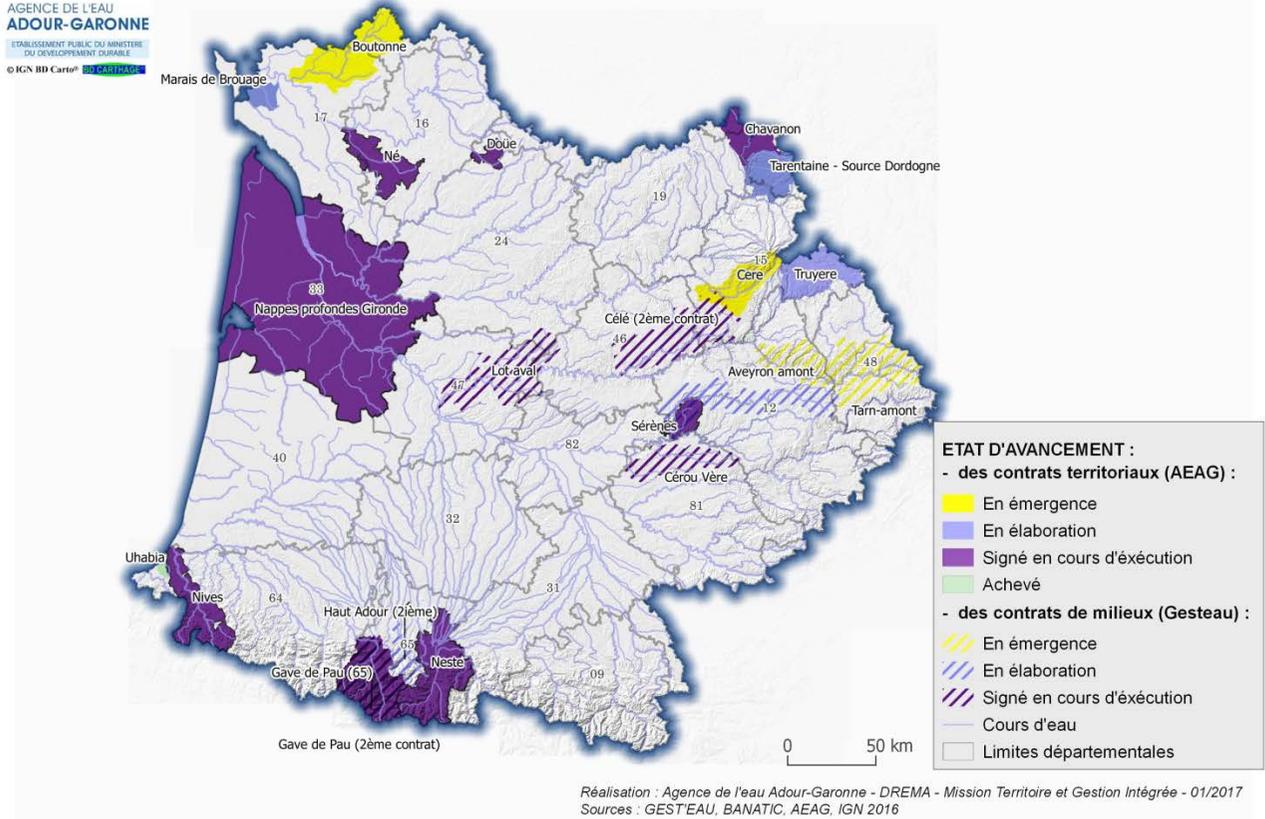
## Nombre de démarches territoriales



Sources : GEST'EAU, AEAG, BANATIC



## Contrats territoriaux et contrats de milieu (GEST'EAU) sur le bassin Adour-Garonne Situation au 31 décembre 2016



## Résultats 2016

Fin 2016 :

- 26 SAGE couvrent 66% du bassin Adour-Garonne avec 2 SAGE qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation : le SAGE Boutonne révisé et le SAGE Etangs littoraux Born et Buch ; 12 des 16 SAGE nécessaires du SDAGE 2016-2021 sont en cours d'instruction (1 SAGE), d'élaboration (10 SAGE) ou mis en œuvre (1 SAGE) ;

- 16 démarches territoriales sont mises en œuvre sur le bassin avec 2 contrats territoriaux Truyère et Marais de Brouage en phase d'élaboration et 1 contrat territorial Sources de la Dordogne-Sancy-Artense en projet ; le bilan d'étape des contrats territoriaux, réalisé en 2016, a mis en évidence qu'il s'agissait d'un outil apprécié des acteurs locaux qui méritait d'être consolidé.

Concernant le développement de gestion concertée sur les eaux souterraines, les 3 nappes ciblées dans le SDAGE 2016-2021 (éocène-jurassique-crétacé du périgord aigeais, sables infra-molassiques et infra-toarcien nord aquitaine) n'ont pas formalisé l'engagement de démarches fin 2016.



## Descriptif

Cette thématique s'inscrit dans l'exigence de la DCE en matière de transparence des flux financiers associés au secteur de l'eau et d'optimisation du choix des investissements. On y suit l'évolution des taux de récupération des coûts par chacun des grands secteurs économiques.

Une méthodologie simplifiée a été développée en application de consignes nationales ; elle consiste à mettre en relation :

- le coût total du « service de l'eau » estimé à partir des dépenses d'exploitation et du besoin de renouvellement ; ces « services » ont une définition limitée (coût des ouvrages de prélèvement, stockage et traitement liés à l'utilisation de l'eau, assainissement, eau potable, industrie, irrigation, abreuvement du bétail, traitement des effluents d'élevage)
- les transferts financiers (différence entre les aides reçues, les taxes- redevances payées)
- une estimation des coûts environnementaux (coûts subis par chaque catégorie d'usagers de l'eau et les milieux du fait des perturbations occasionnées par les autres usagers). Une première estimation des coûts compensatoires liés aux pollutions diffuses a été effectuée en reprenant les résultats d'une étude nationale conduite par le ministère.

## Constat 2015

Les taux de récupération des coûts, estimatifs, qui résultent de l'application de cette méthodologie sont les suivants :

- 99% des dépenses d'investissement effectuées pour les services d'eau potable et d'assainissement sont financées par les usagers domestiques
- 96% pour les industriels
- 75% pour les agriculteurs

La méthodologie utilisée et les sources de données mobilisées introduisent plusieurs biais qui doivent conduire à interpréter avec beaucoup de prudence les résultats obtenus. On peut toutefois noter que :

- Le montant des coûts liés aux services d'eau des différents usagers est très élevé pour les 3 catégories d'usagers : on parvient à un coût total estimé de l'ordre de 3.5 milliards d'euros par an. Ce chiffre souligne le poids des dépenses auxquelles sont susceptibles de faire face les usagers de l'eau même si une partie de ces dépenses reste potentielle (en particulier les besoins de renouvellement qui ne sont pas toujours assurés) ;
- Les transferts nets restent marginaux, même si le poids important des coûts estimés réduit la part relative de ces transferts.

A noter qu'un fort taux de récupération des coûts n'est pas nécessairement le garant d'une bonne mise en œuvre de la politique de l'eau : il peut masquer une baisse du niveau des dépenses, il peut avoir été obtenu en rompant avec des mécanismes de solidarité qui sont un des leviers et des fondements de la politique de l'eau.

Source : Agence de l'Eau Adour Garonne

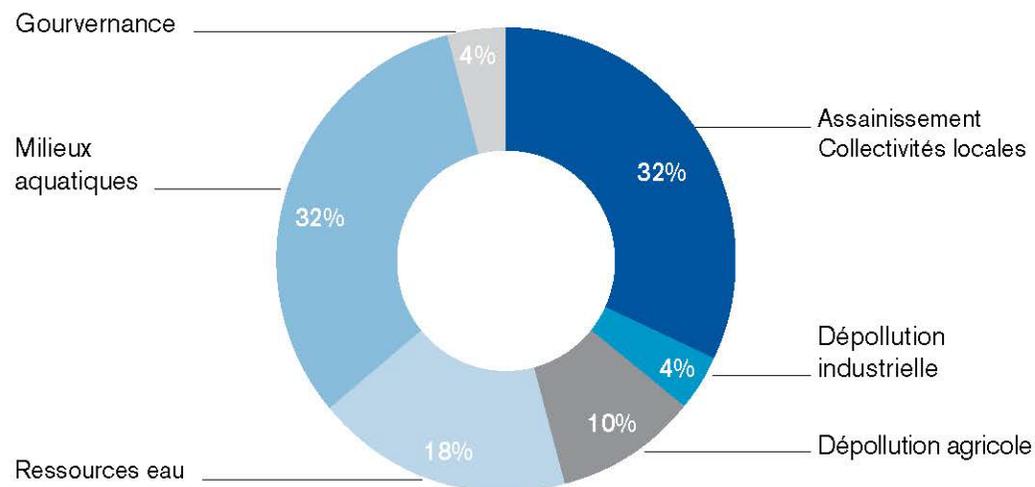
# Répartition de la contribution de l'agence aux objectifs du SDAGE



## Descriptif

Cette thématique propose un suivi du coût des actions relevant des objectifs du SDAGE, principalement au travers des aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui reste à définir.

## Répartition du coût du PDM 2016-2021 par domaine d'intervention



Source : Agence de l'Eau Adour Garonne – PDM 2016-2021 – décembre 2015

## Résultats 2016

Le coût total du PDM 2016-2021 pour le bassin a été estimé à environ 3 370 millions d'euros pour les 6 ans. C'est sur cette base que le suivi du coût des actions sera réalisé au regard des objectifs du SDAGE.

# Prise en compte des enjeux « eau » dans les SCOT



## Descriptif

Pour cette thématique, un indicateur doit être défini pour évaluer la prise en compte des enjeux sur l'eau dans les SCOT.

# ORIENTATION B

## REDUIRE LES POLLUTIONS

Les pollutions compromettent le bon état des milieux aquatiques mais aussi les différents usages tels que l'alimentation en eau potable, les loisirs nautiques, la pêche ou l'aquaculture.

Afin de réduire ces pollutions, le SDAGE demande de :

- Agir sur les rejets de polluants issus de l'assainissement des activités industrielles,
- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée,
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau,
- Préserver et reconquérir la qualité des eaux et des milieux sur le littoral

### Prescriptions clés - SDAGE

- Limiter les pollutions ponctuelles issues des collectivités et des entreprises en tenant compte du temps de pluie,
- Améliorer la connaissance sur les substances médicamenteuses, les nouveaux polluants émergents...,
- Au-delà de la mise en oeuvre de la réglementation, cibler les actions de lutte contre les pollutions diffuses,
- Protéger en priorité les ressources qui alimentent les captages en eau potable les plus menacés par les pollutions diffuses,
- Protéger les usages de l'eau des pollutions (eau potable, baignade, aquaculture, etc.),
- Assurer la compatibilité avec les objectifs du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM).

### Exemples d'actions - PDM

- Améliorer la performance d'une station d'épuration pour mieux traiter un polluant qui dégrade la rivière,
- Mettre en place un plan de lutte contre les pollutions pour protéger un captage d'eau potable,
- Limiter les apports de produits phytosanitaires en utilisant des pratiques alternatives (matériel d'épandage performant, désherbage mécanique...),
- Limiter l'apport de polluants d'origine continentale pour diminuer l'impact sur les activités aquacoles du littoral.

### Les thématiques suivies dans le tableau de bord

- Conformité aux exigences d'équipement des eaux résiduaires urbaines et connaissance des pressions domestiques
- Réduction des émissions de substances dangereuses
- Rejets des industriels
- Gestion des rejets par temps de pluie
- Pollution par les nitrates au titre de la directive nitrates
- Pollution par les phytosanitaires de toutes origines
- Protection des captages et réalisation des plans d'action
- Etat des eaux de baignade
- Classement des zones conchylicoles
- Contribution à l'atteinte des objectifs des eaux marines fixées dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin

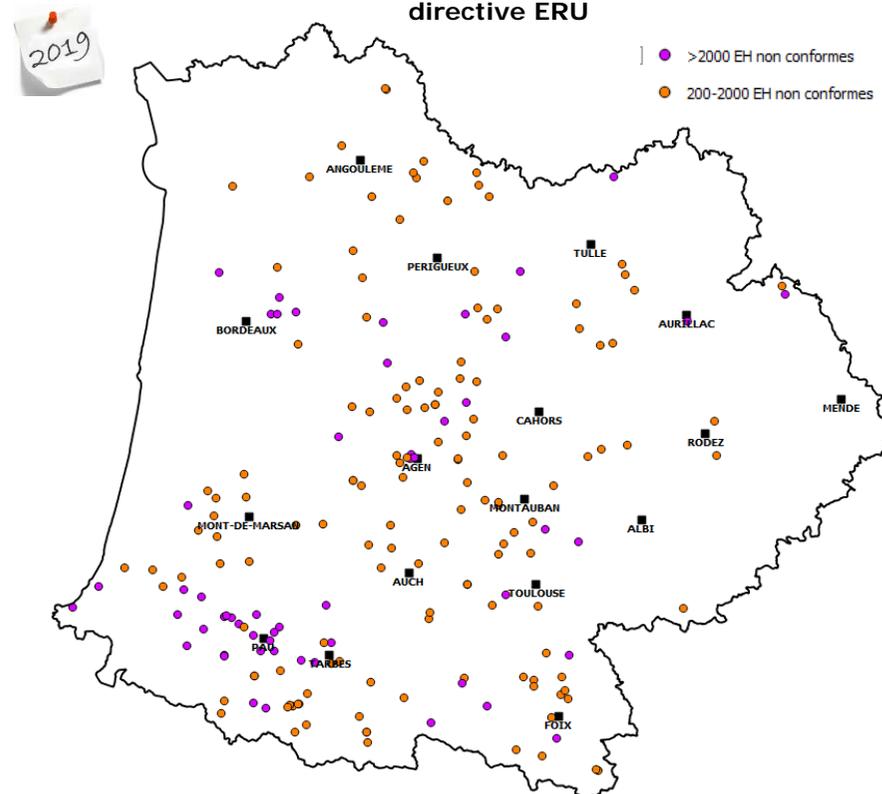
# Conformité aux exigences d'équipement des eaux résiduaires urbaines et connaissance des pressions domestiques



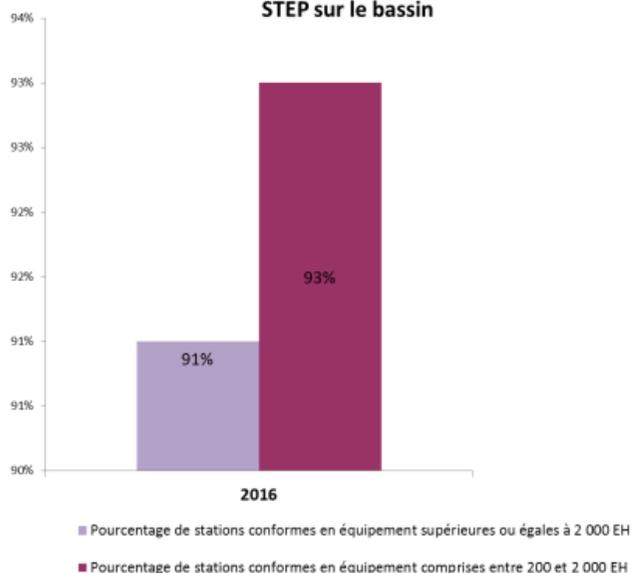
## Descriptif

Dans cette thématique, on suit le respect de la conformité en équipement des systèmes d'assainissement collectif aux exigences de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines en fonction de la taille de l'agglomération. L'amélioration de la connaissance des masses d'eau superficielles subissant une pression domestique forte ou significative par temps sec selon 4 classes (pressions réduite, réductible, irréductible, connaissance à affiner) est également abordée.

## Stations non conformes en équipement aux exigences de la directive ERU



## Pourcentage de conformité avec DERU en équipement des STEP sur le bassin



Source : DREAL bassin – ROS'EAU

## Résultats 2016

Le bassin Adour-Garonne compte 4 258 stations d'épuration en 2016 correspondant à une capacité totale d'épuration de 12 258 543 équivalent habitant (EH) :

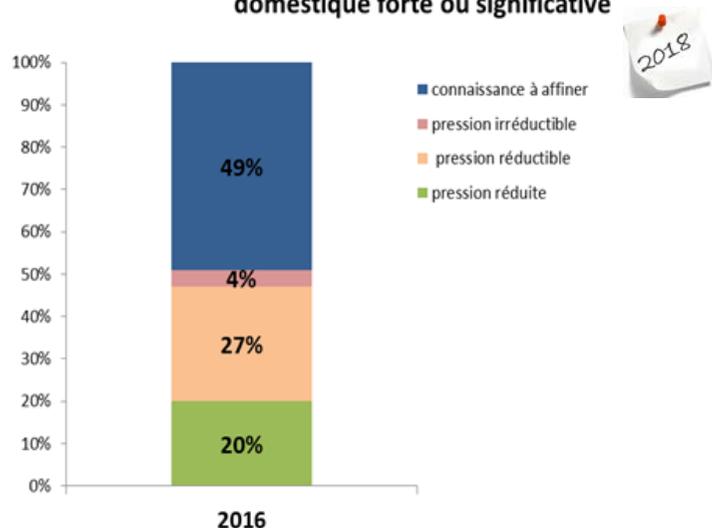
- 3 890 STEU sont conformes en équipement (soit 91%) représentant une capacité épuratoire de 11 510 499 EH (94%) ;
- 368 STEU sont non conformes en équipement (soit 9%) représentant une capacité épuratoire de 748 044 EH (6%).

Sur 2 422 stations de plus de 200 EH, 175 sont non conformes en équipement (soit 7%).

# Conformité aux exigences d'équipement des eaux résiduaires urbaines et connaissance des pressions domestiques



## Pourcentage de masses d'eau subissant une pression domestique forte ou significative



- Pression réduite : il n'y a pas ou plus de réduction de pression à envisager et les actions possibles ont été conduites
- Pression réductible : la pression par temps sec peut être réduite en projetant la mise en place de travaux sur les systèmes d'assainissement
- Pression irréductible : la pression par temps sec semble ne pas pouvoir être réduite
- Connaissance à affiner : la connaissance actuelle ne permet pas d'identifier le degré de pression par temps sec

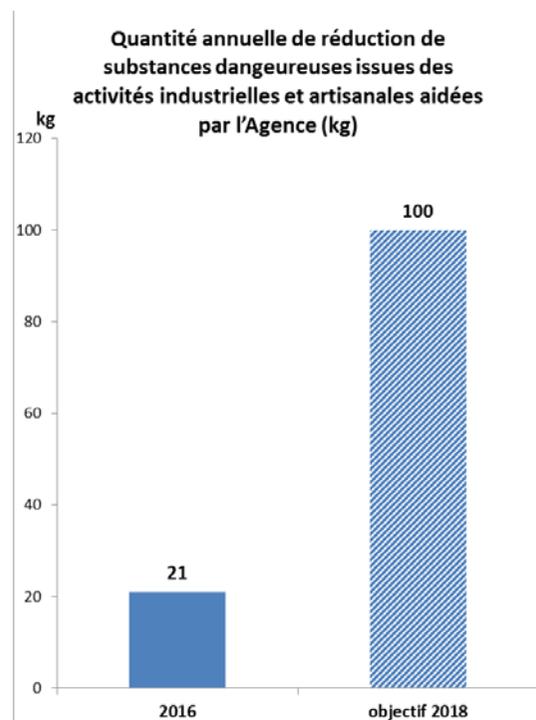
Source : Agence de l'Eau Adour Garonne

## Résultats 2016

En 2016, dans le cadre de la stratégie de bassin relative à l'assainissement validée en Conférence Administrative de Bassin, l'amélioration de la connaissance des systèmes d'assainissement exerçant une forte pression domestique par temps sec sur les masses d'eau superficielles s'est poursuivie au travers de réunions locales réunissant les services de l'Etat et les délégations de l'Agence de l'eau. 90% des masses d'eau en pression domestique forte ou significative sont analysées. Il reste, fin 2016, 78 masses d'eau à analyser. Le quota de masses d'eau où des actions de connaissance sont nécessaires progresse (286). La déclinaison du plan d'action connaissance dès 2017 permettra d'engager les expertises complémentaires nécessaires, augmentant ainsi le potentiel de masses d'eau et de systèmes d'assainissement où la proactivité des équipes sera à conduire.

## Descriptif

Dans cette thématique, l'indicateur consiste à mesurer les efforts réalisés en matière de réduction des rejets des substances dangereuses issus des activités industrielles et artisanales bénéficiant d'une aide de l'Agence de l'eau.



Source : Agence de l'Eau Adour Garonne

## Résultats 2016

Les travaux accompagnés par l'Agence de l'eau en 2016 permettent d'envisager la diminution de 21 kg des émissions de substances dangereuses dans les rejets des entreprises.

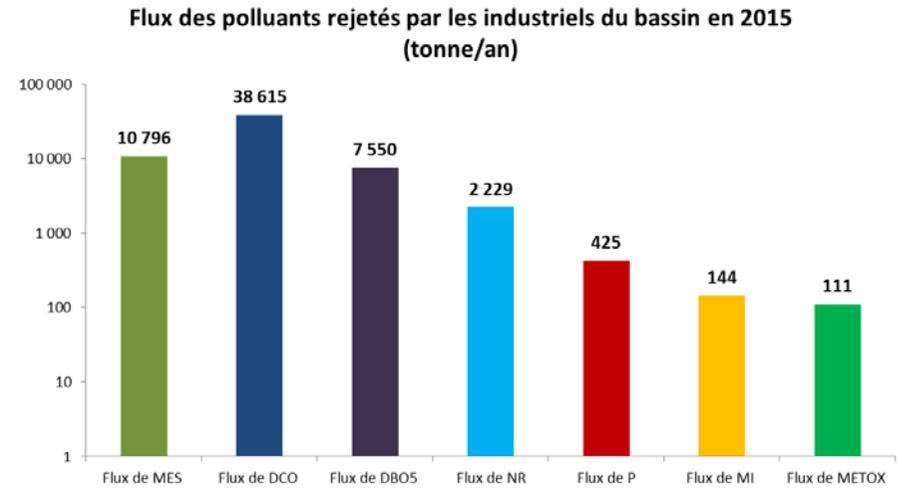
Afin de contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau d'un point de vue chimique et des objectifs de réduction de substances dangereuses dans les milieux aquatiques sur le bassin, l'Agence de l'eau en lien avec la DREAL a établi une stratégie d'action pour inciter les entreprises à entreprendre un programme d'action.

# Rejets des industriels



## Descriptif

On suit ici les rejets industriels dans les milieux naturels après traitement. Elle est évaluée sur la base des paramètres de la redevance pour la pollution de l'eau de l'Agence de l'eau.



MES : Matière en suspension  
DCO : Demande chimique en oxygène  
DBO5 : Demande biologique en oxygène  
NR : Azote réduit  
P : Phosphore  
MI : Matières inhibitrices  
METOX : Métaux

Source : Agence de l'Eau Adour Garonne

## Résultats 2015

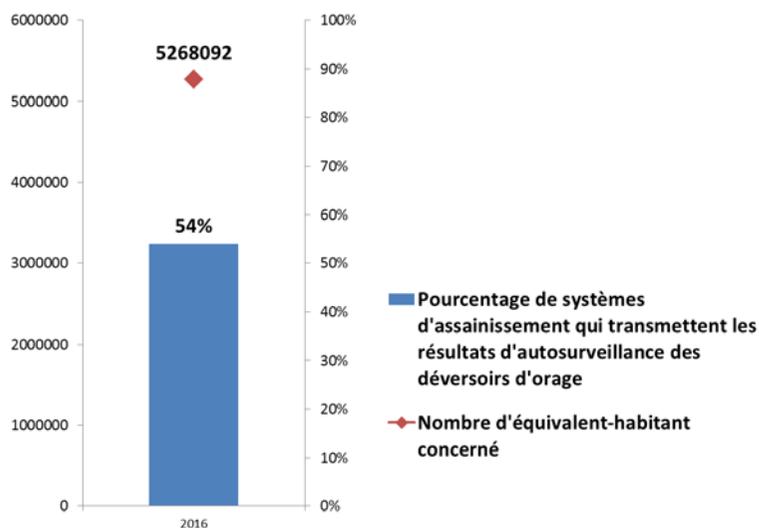
Les données en valeur 2016 sont celles de l'activité 2015. Elles sont en baisse sur les matières organiques et stables sur les autres paramètres.



## Descriptif

Cette thématique permet d'aborder la gestion des rejets par temps de pluie au travers du suivi des systèmes d'assainissement supérieurs à 2 000 équivalent habitant qui transmettent les résultats d'autosurveillance des déversoirs d'orage conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 qui impose la surveillance des plus importants déversoirs d'orage et limite les déversements d'eaux usées non traitées lors de fortes pluies.

**Systèmes d'assainissement transmettant les résultats d'autosurveillance des déversoirs d'orage**



Source : Agence de l'Eau Adour Garonne

## Résultats 2016

Sur les 228 systèmes d'assainissement de plus de 2000 EH devant réaliser une autosurveillance des déversoirs d'orage de leur système de collecte, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, 54% ont transmis des données pour l'année 2016 ce qui représente 76% en équivalent habitant. A noter toutefois que cette transmission a pu être partielle (données non transmises pour l'ensemble de l'année ou données transmises uniquement pour certains déversoirs d'orage). Cet indicateur souligne globalement l'équipement en autosurveillance des agglomérations du bassin les plus importantes. L'appel à projets pour l'équipement en autosurveillance des déversoirs d'orage, lancé par l'Agence de l'eau en 2015, et la réalisation des travaux qui va en découler devraient permettre une amélioration notable de la transmission des données d'autosurveillance par les collectivités concernées.

# Pollution par les nitrates au titre de la directive nitrates



## Descriptif

Cette thématique rend compte des teneurs en nitrates dans les eaux superficielles et souterraines dans le cadre de la mise en œuvre de la directive nitrates.

## Résultats 2014-2015

Les données n'étant pas publiées sur le site Eaufrance, l'indicateur n'a pas pu être calculé en 2016. Il sera diffusé dès que possible.

# Pollution par les phytosanitaires de toutes origines



## Descriptif

Dans cette thématique, on rend compte des teneurs en molécules phytosanitaires retrouvées dans les rivières et les eaux souterraines sur une année.

## Résultats 2015

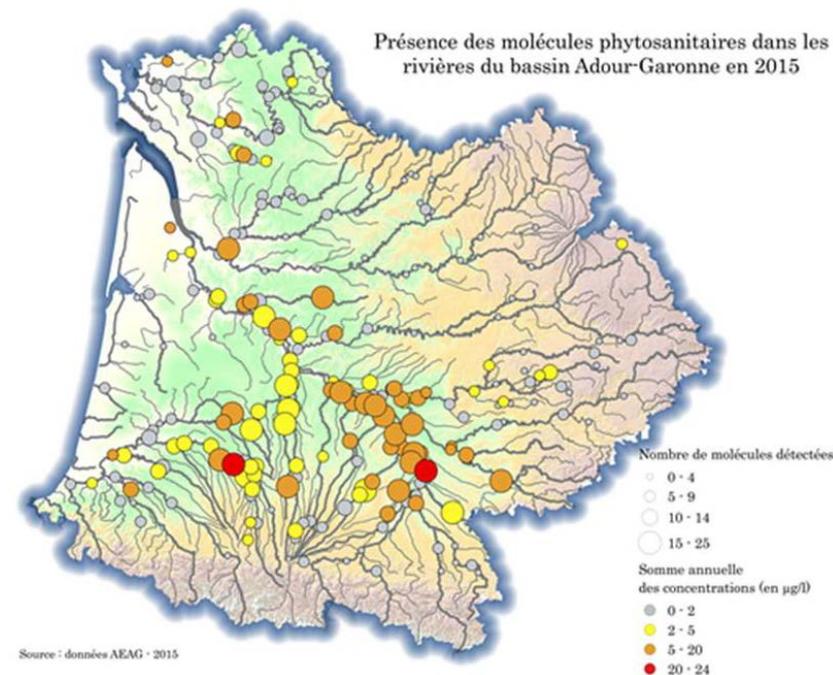
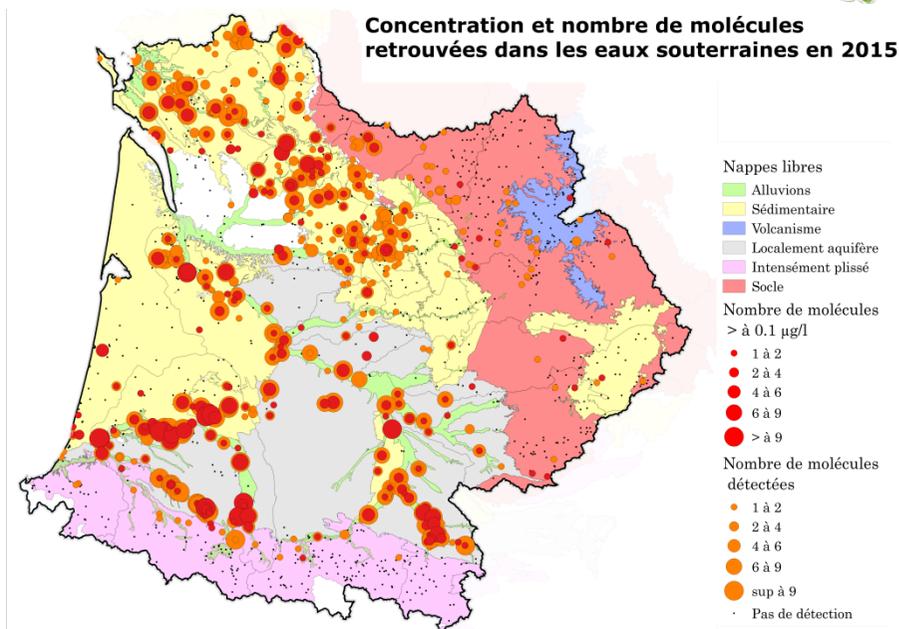
Les rivières du bassin Adour-Garonne (principalement celles des bassins de la Garonne moyenne et de l'Adour) restent soumises à une pression phytosanitaire importante, même si, en conséquence d'une pluviométrie plus faible que les années précédentes, le recours à l'usage de produits phytosanitaires a été moins important.

En termes de présence de molécules dans les eaux, en nombre et en concentration, l'année 2015 semble moins problématique que les années précédentes, résultat d'une utilisation moins importante et d'un lessivage plus faible des sols.

Concernant les eaux souterraines, en 2015, malgré un nombre de molécules phytosanitaires recherchées plus important (20% de plus par rapport à 2014), la situation reste globalement stable en molécules détectées et en dépassement de la limite du bon état chimique de 0,1µg/l. Cette campagne confirme les zones souterraines du bassin Adour-Garonne principalement impactées par ces dépassements : la plaine de l'Adour, la vallée de la Garonne et de l'Ariège ainsi que le bassin de la Charente.

Par rapport à la demande de la disposition B16 du SDAGE 2016-2021, l'indicateur reste à définir en cohérence avec le suivi du plan Ecophyto. A noter que les feuilles de route régionales du plan Ecophyto sur le bassin sont en cours de finalisation fin 2016.

Source : Agence de l'Eau Adour Garonne



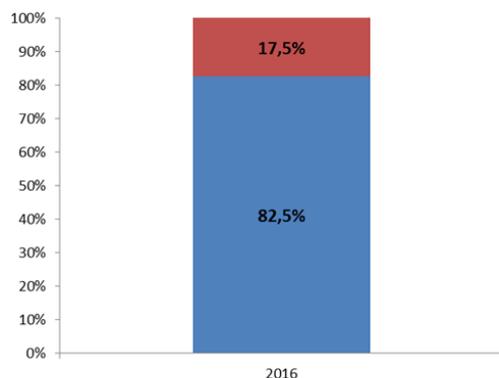
# Protection des captages et réalisation des plans d'action



## Descriptif

Cette thématique présente l'état d'avancement des périmètres de protection réglementaire des captages destinés à l'alimentation en eau potable au travers du pourcentage des débits produits par des captages autorisés (arrêté de périmètres et de mesures de gestion). Ses différents indicateurs permettent également de suivre la protection des captages prioritaires du SDAGE 2016-2021 grâce au nombre et pourcentage de captages pour lesquels une aire d'alimentation (AAC) a été délimitée ainsi qu'au nombre et pourcentage de captages pour lesquels un programme d'action est validé.

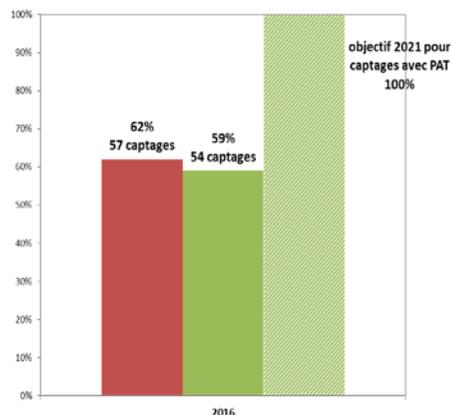
**Débits produits par des captages autorisés**



- Pourcentage des débits produits par des captages non autorisés (arrêté de périmètres et de mesures de gestion)
- Pourcentage des débits produits par des captages autorisés (arrêté de périmètres et de mesures de gestion)

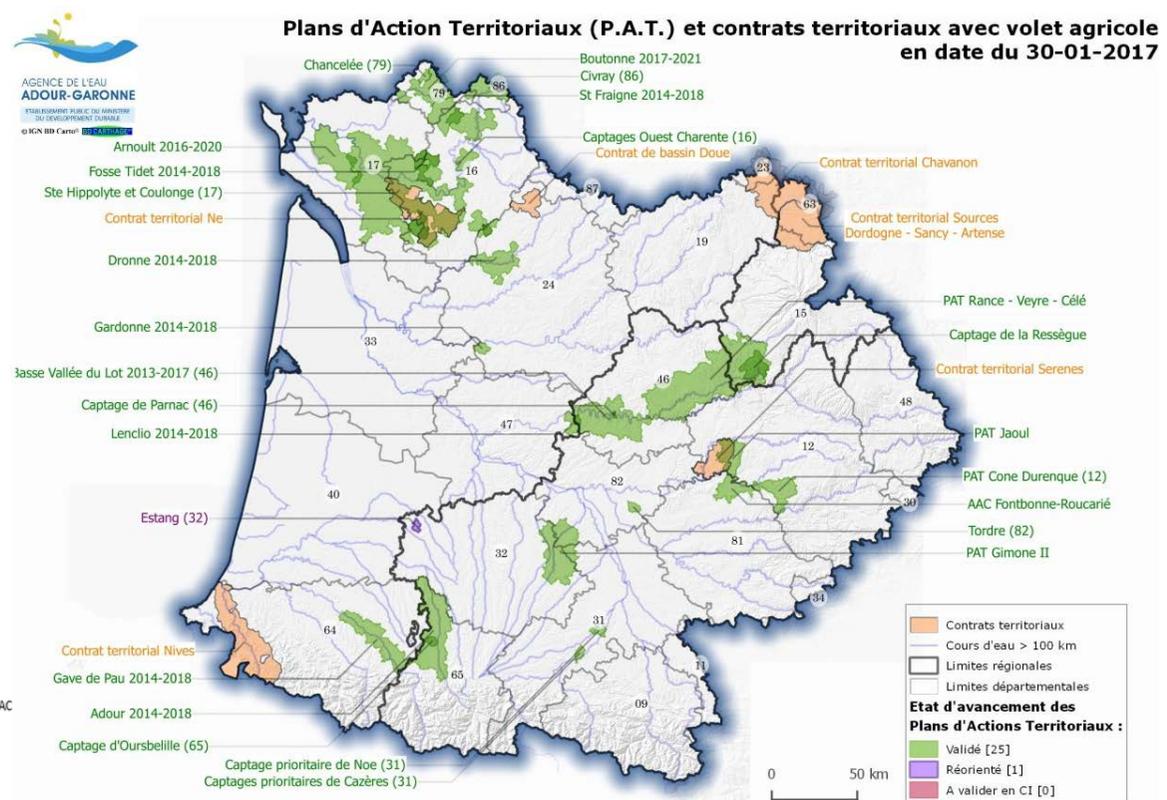
Source : ARS – SISE-Eaux

**Captages prioritaires avec AAC et PAT**



- Pourcentage de captages prioritaires du SDAGE 2016-2021 pour lesquels une AAC a été délimitée
- Pourcentage de captages prioritaires du SDAGE 2016-2021 pour lesquels un programme d'action est validé

Source : Agence de l'Eau Adour Garonne



## Résultats 2016

Le bassin Adour-Garonne compte 5 531 captages et 82,5 % des débits produits sont protégés par une déclaration d'utilité publique (DUP).

Sur la première étape de la protection des 91 captages prioritaires du SDAGE 2016-2021 :

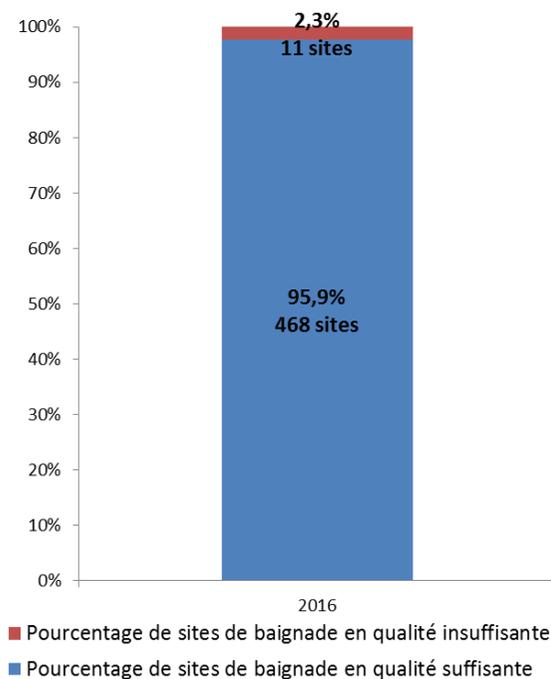
- 57 captages disposent d'une aire d'alimentation de captage (AAC), soit 62%
- la délimitation de l'AAC est en cours sur 34 captages.

Par ailleurs, 54 captages font l'objet d'un plan d'action territorial validé (soit 59%) destiné à protéger la ressource en eau. 3 captages ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.

## Descriptif

Cette thématique renseigne sur la conformité de la qualité des sites de baignade littoraux et continentaux du bassin aux exigences de la directive européenne sur la qualité des eaux de baignade.

### Pourcentage de sites de baignade en qualité conforme aux exigences européennes



Source : ARS – SISE-Baignade

## Résultats 2016

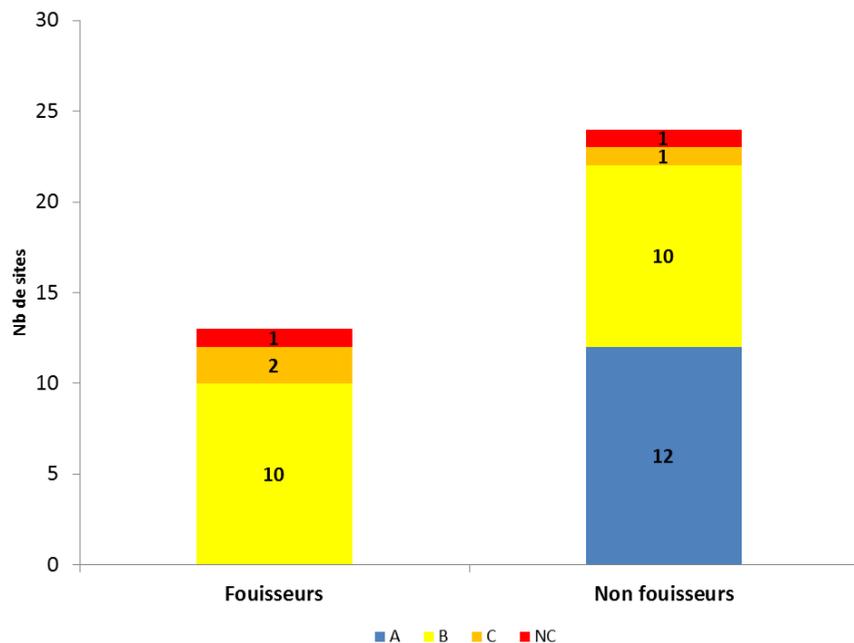
Le mode de classement, conformément à la directive européenne sur la qualité des eaux de baignade, a évolué en 2013 et prend en compte un nombre de sites de baignade dont les résultats ont été insuffisants les 4 années précédentes.

Sur 488 sites de baignades suivis par l'ARS en 2016, seulement 2,3% des sites sont en qualité insuffisante. A noter que près de 2% des sites ne peuvent être classés pour différentes raisons : fermeture du site, ouverture du site trop récente, insuffisance de prélèvement, changement sur le site qui affecte la qualité de la baignade.

## Descriptif

Cette thématique rend compte du classement des zones de production conchylicoles du bassin pour les non-fouisseurs (huître, moules...) et les fouisseurs (palourdes, coques...) selon la directive européenne relative à la production et la mise sur le marché des mollusques bivalves vivants, selon quatre niveaux de salubrité associés à des usages réglementés.

### Classement des sites conchylicoles



- Zone A : qualité microbiologique bonne – expédition des produits directement pour la consommation humaine
- Zone B : qualité microbiologique moyenne – purification de la production avant consommation humaine
- Zone C : qualité microbiologique mauvaise – interdiction d'élevage sauf dérogation pour l'élevage et/ou la pêche de juvéniles
- Zone NC : qualité non classée – interdiction de tous les usages

Sources : IFREMER-DDTM

## Résultats 2016

En 2016, la qualité microbiologique des zones de production conchylicoles pour les non-fouisseurs est bonne pour la moitié des sites et moyenne pour l'autre moitié (excepté l'estuaire de la Gironde non classé). Pour les non-fouisseurs, la qualité est moyenne (excepté le lac d'Hossegor classé en mauvaise qualité et l'estuaire de la Gironde non classé).

# Contribution à l'atteinte des objectifs des eaux marines fixés dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin



## Descriptif

La définition d'un indicateur pour une meilleure prise en compte des exigences de la vie biologique et des activités à l'aval des fleuves demande une préparation importante avec notamment des échanges avec des scientifiques et représente un engagement certain : il a été convenu que cette approche débute en 2017.

# ORIENTATION C

## AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE

Maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières est primordial pour l'alimentation en eau potable, le développement des activités économiques ou de loisirs et le bon état des milieux aquatiques.

Pour restaurer durablement l'équilibre quantitatif des besoins en eau, 3 axes sont identifiés :

- Approfondir les connaissances et valoriser les données,
- Gérer durablement la ressource en eau en intégrant les impacts du changement climatique,
- Gérer les situations de crise notamment lors des sécheresses.

### Prescriptions clés - SDAGE

- Suivre les débits aux points de référence pour déterminer les disponibilités de la ressource en fonction des usages,
- Mettre en œuvre la gestion collective de l'eau grâce à des organismes uniques de gestion et faire un suivi sur l'évolution des prélèvements,
- Combiner, dans les territoires, tous les leviers pour résorber les déséquilibres quantitatifs (utilisation économe de l'eau, réserves, gestion collective de l'eau).

### Exemples d'actions - PDM

- Réaliser des économies d'eau dans tous les usages en réduisant les fuites et en maîtrisant les consommations,
- Mieux utiliser les réserves d'eau existantes pour soutenir les débits des cours d'eau,
- Créer de nouvelles réserves pour stocker l'eau.

### Les thématiques suivies

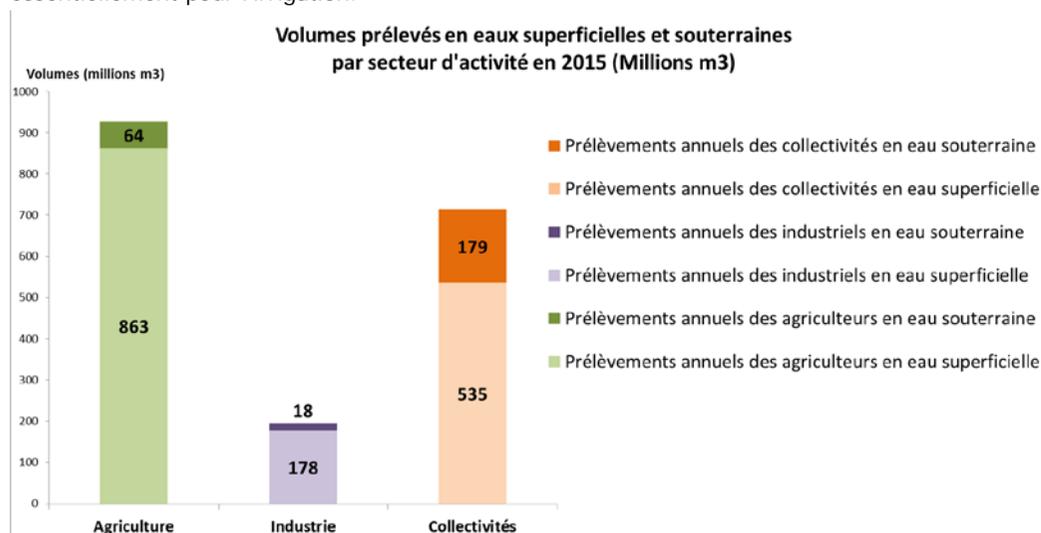
- Volumes prélevés en eau souterraine et eau superficielles et leur ventilation par secteur d'activité
- Objectifs de quantité aux points nodaux
- Couverture des zones de répartition des eaux par des organismes uniques de gestion collective
- Moyens pour restaurer l'équilibre quantitatif (économies d'eau, réserves existantes et création de réserves)
- Gestion des crises sécheresse

# Volumes prélevés en eaux superficielles et en eaux souterraines et leur ventilation par secteur d'activité



## Descriptif

Cette thématique suit les volumes annuels prélevés dans les eaux superficielles et les eaux souterraines par secteur d'activité : les prélèvements des collectivités pour l'alimentation en eau potable, les prélèvements industriels (hors prélèvements pour le refroidissement des centrales nucléaires) et les prélèvements agricoles essentiellement pour l'irrigation.



Source : Agence de l'Eau Adour Garonne

## Résultats 2015

Sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne, plus de 1800 millions de m<sup>3</sup> ont été prélevés dans les eaux superficielles et souterraines en 2015, selon la répartition suivante :

- 927 millions de m<sup>3</sup> par la profession agricole (50% des prélèvements),
- 714 millions de m<sup>3</sup> par l'ensemble des collectivités (39% des prélèvements) et
- 196 millions de m<sup>3</sup> par les industries (11%).

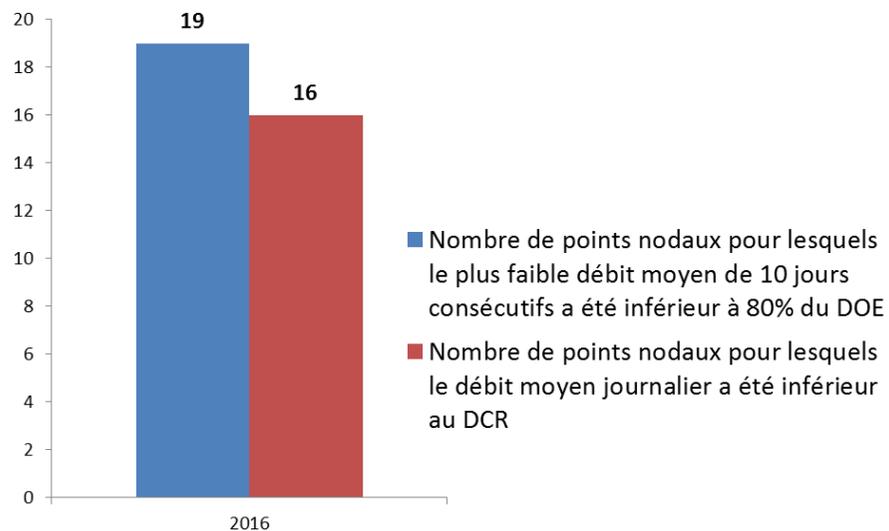
Les prélèvements des deux centrales nucléaires du bassin n'ont pas été pris en compte dans cet indicateur, mais ils représentent à eux seuls 4 555 millions de m<sup>3</sup> dont 4 360 millions de m<sup>3</sup> pour la centrale du Blayais. A noter que ces volumes sont quasi intégralement restitués ou compensés.



## Descriptif

Dans cette thématique, il s'agit de comparer les débits des cours d'eau aux débits d'objectif d'étiage (DOE) et débits de crise (DCR) fixés dans le SDAGE 2016-2021.

### Non respect des DOE et des DCR



Source : DREAL bassin – Banque Hydro

## Résultats 2016

Au sens des tolérances du SDAGE (le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs doit être supérieur à 80% du DOE), les objectifs de débits ont été satisfaits en 2016 sur 46 points nodaux sur les 65 du bassin. De plus, les débits de crise ont été franchis sur 16 points nodaux sur les 64 du bassin.

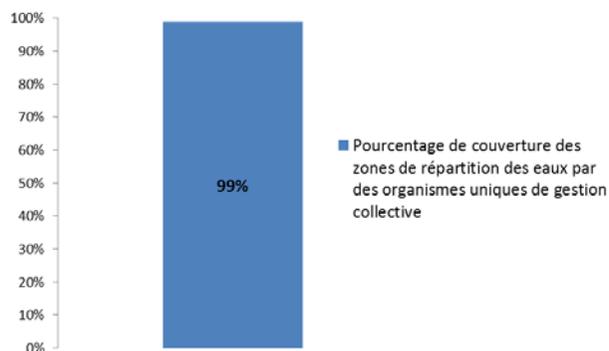
# Couverture des zones de répartition des eaux par des organismes uniques de gestion collective



## Descriptif

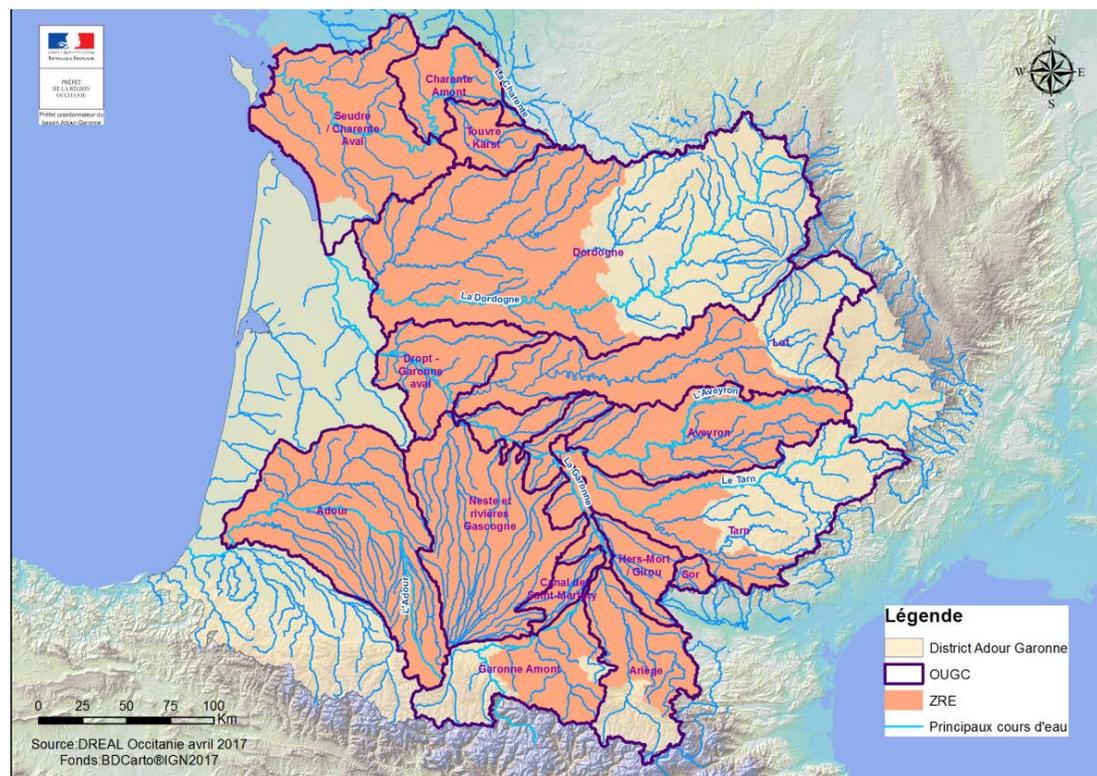
Dans cette thématique, on rend compte de la couverture des zones de répartition des eaux\* du bassin définies par l'article R. 211-71 par des organismes uniques de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation mis en place par la réforme des volumes prélevables.

Pourcentage de couverture des zones de répartition des eaux par des organismes uniques de gestion collective



Sources: BD Carthage – BD Carto IGN

\*Zone de répartition des eaux : zone présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins



## Résultats 2016

L'ensemble des zones de répartition des eaux du bassin est couvert par les 14 organismes uniques de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des volumes prélevables, 13 organismes uniques de gestion collective disposent fin 2016 de leur autorisation unique pluriannuelle.

# Moyens pour restaurer l'équilibre quantitatif (économies d'eau, réserves existantes et création de réserves)



## Descriptif

Dans cette thématique, des indicateurs doivent être définis pour assurer le suivi de la mise en œuvre des moyens pour restaurer l'équilibre quantitatif.

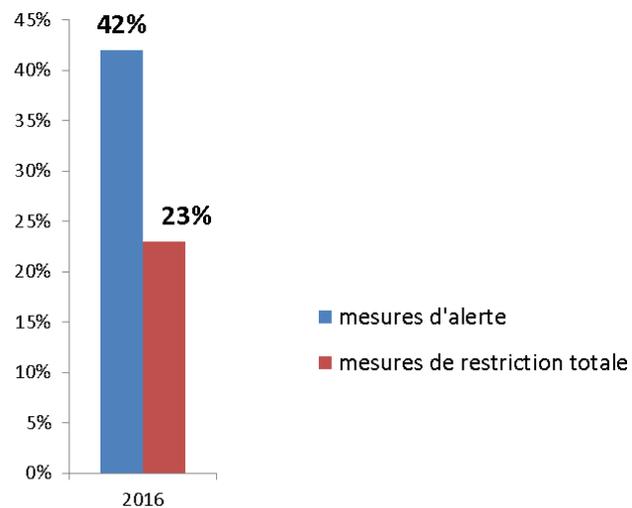
Ces indicateurs seront issus du suivi (en cours de mise en place) du plan d'action pour la gestion quantitative de l'eau du bassin Adour Garonne.



## Descriptif

L'indicateur permet de suivre la part du bassin couverte par des mesures de restriction en période de sécheresse.

### Part du bassin concernée par des mesures de restriction



Source : DREAL bassin - PROPLUVIA

## Résultats 2016

En 2016, 23% du bassin a été soumis à des mesures de restriction totale tandis que seulement 42% l'a été par des mesures d'alerte en raison de conditions pluviométriques particulièrement faibles de juin à octobre.

# ORIENTATION D

## PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES : ZONES HUMIDES, LACS, RIVIÈRES...

Le bassin Adour-Garonne abrite des milieux aquatiques et humides d'un grand intérêt écologique qui jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité, dans l'épuration et la régulation des eaux.

Pour les préserver, le SDAGE propose 5 axes de travail pour :

- Réduire l'impact des aménagements et des activités,
- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau et le littoral,
- Préserver et permettre la libre circulation des espèces piscicoles et le transport naturel des sédiments,
- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau,
- Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation.

### Prescriptions clés - SDAGE

- Améliorer la connaissance des cours d'eau ayant des problèmes de sédiments,
- Optimiser la gestion des sédiments et des déchets flottants,
- Limiter la prolifération des plans d'eau,
- Protéger les têtes de bassin versant,
- Éviter, réduire et à défaut compenser les impacts des activités humaines sur les zones humides,

- Réduire les aléas d'inondation sans compromettre l'atteinte du bon état des eaux notamment la reconquête des zones d'expansion de crues ou la préservation des zones humides.

### Exemples d'actions - PDM

- Ajuster le débit restitué au cours d'eau à l'aval des barrages,
- Aménager les barrages pour permettre la circulation des poissons et des sédiments,
- Restaurer les populations piscicoles, en particulier pour les poissons migrateurs,
- Préserver et restaurer les fonctions et la biodiversité des zones humides.

### Les thématiques suivies

- Impact des éclusées
- Restauration de la continuité écologique
- Entretien et restauration des cours d'eau
- Fréquentation des cours d'eau par les poissons migrateurs
- Zones humides
- Dispositions communes SDAGE-Plan de gestion des risques d'inondation

# Impact des éclusées



## Descriptif

Cet indicateur de pression renseigne sur l'intensité des perturbations des ouvrages hydroélectriques fonctionnant par éclusées sur l'hydrologie des cours d'eau. Il a été mis au point avec l'appui scientifique de l'AFB-pôle éco-hydraulique.

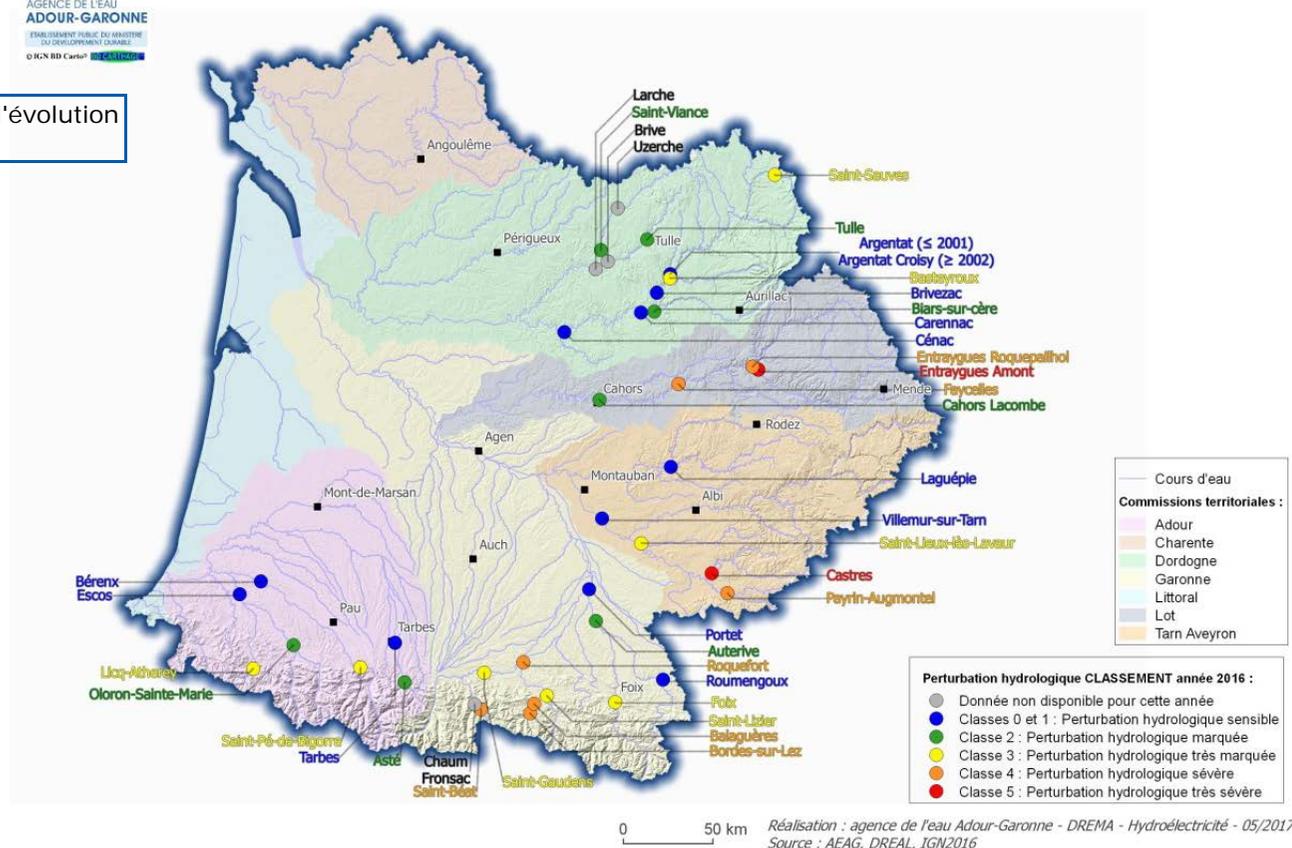
Cet indicateur est utilisé en routine sur les principales stations hydrométriques du bassin

## Résultats 2016

Pour 2016, on ne note pas sur chacune des stations analysées d'évolution significative de cet indicateur.

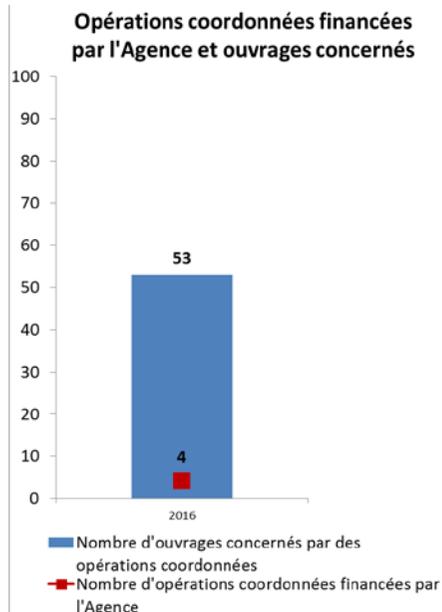
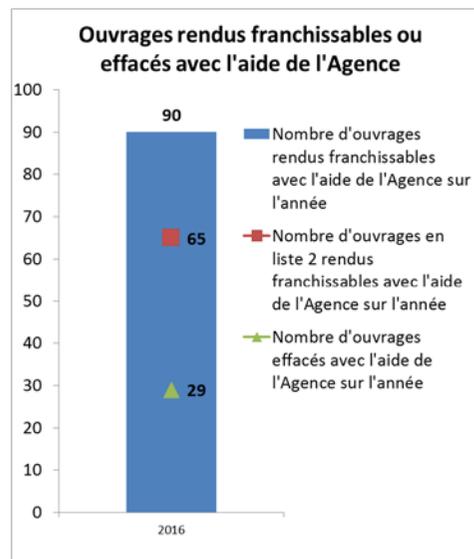


### Suivi de l'impact des éclusées - Classement de l'année 2016



## Descriptif

Dans cette thématique, on suit la restauration de la continuité écologique des cours d'eau en comptabilisant le nombre d'ouvrages rendus franchissables sur des cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 (dont ceux par effacement) avec l'aide de l'Agence de l'eau. L'autre indicateur renseigne sur les opérations coordonnées\* engagées avec l'aide de l'Agence de l'eau.

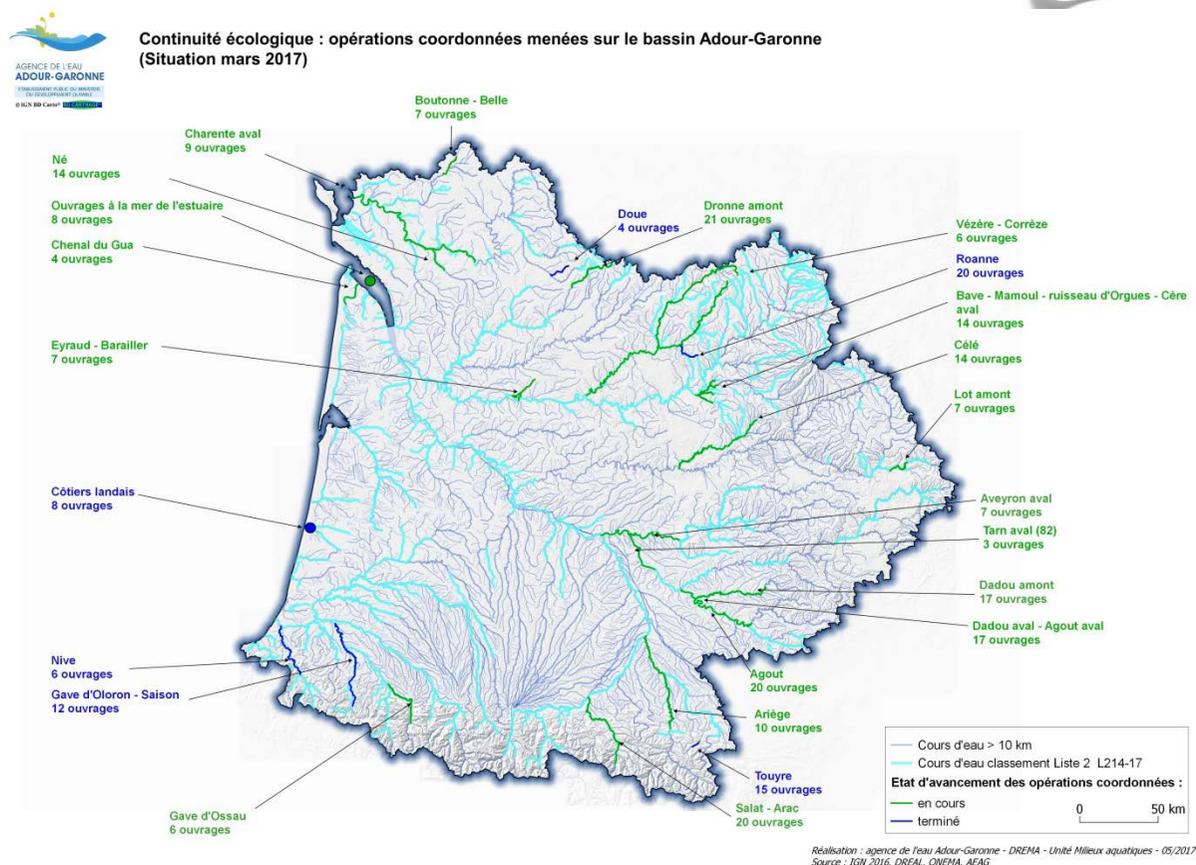


Source : Agence de l'Eau Adour Garonne

\*Opération coordonnée : lorsque plusieurs propriétaires de seuils et barrages sur un même cours d'eau s'engagent à réaliser dans le même calendrier, les études et les travaux visant à rétablir la libre circulation des poissons.

## Résultats 2016

En 2016, 90 ouvrages ont été rendus franchissables pour la continuité écologique avec l'aide de l'agence dont 65 ouvrages situés sur des cours d'eau classés en liste 2. Sur ces 90, 29 ouvrages ont été effacés. Des études préalables à des travaux ont été financées en 2016 sur 105 ouvrages. De plus, 4 opérations coordonnées concernant 53 ouvrages ont été signées en 2016 : sur l'aval de la rivière Aveyron (7 ouvrages), sur l'aval du Gave d'Ossau (6 ouvrages), sur le Salat et l'Arac (20 ouvrages) et sur l'Agout (20 ouvrages). Cela porte à 25 le nombre d'opérations coordonnées sur le bassin, totalisant 270 ouvrages.



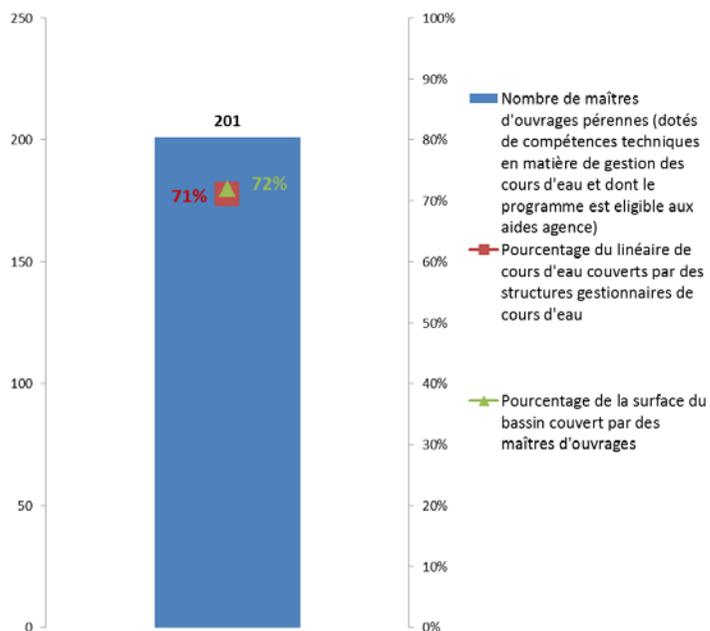
## Descriptif

Il s'agit de suivre les structures de gestion des cours d'eau bénéficiant d'une aide de l'Agence de l'eau notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI, la couverture du bassin par ses structures et le linéaire de cours d'eau couvert par un programme pluriannuel de gestion (PPG).

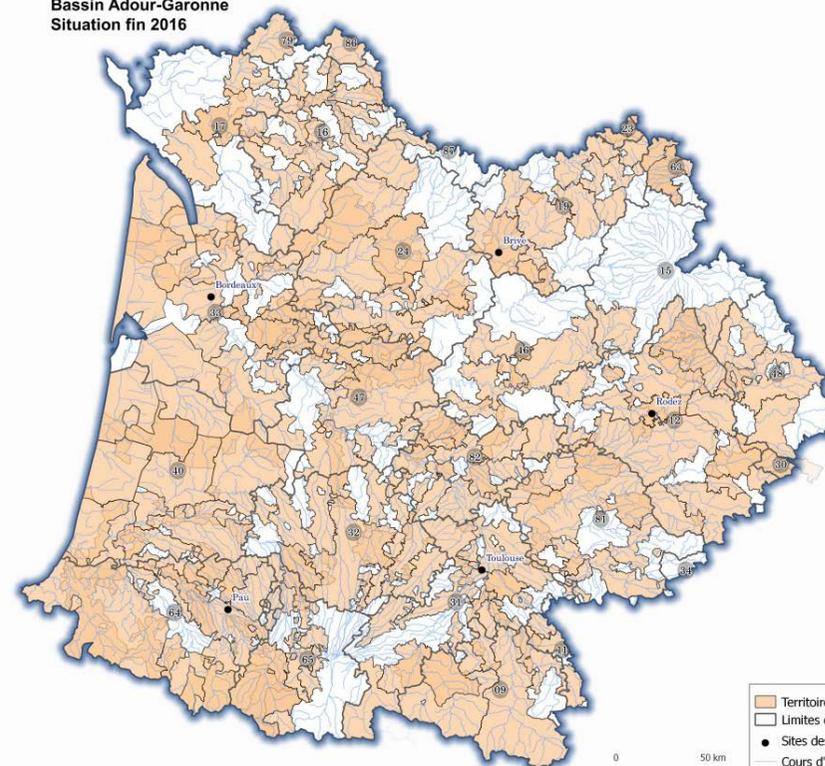


Territoires couverts par des structures gestionnaires de cours d'eau bénéficiant des aides de l'Agence Bassin Adour-Garonne  
Situation fin 2016

Territoire couvert par des structures gestionnaires de cours d'eau en 2016



Source : Agence de l'Eau Adour Garonne



Réalisation : agence de l'eau Adour-Garonne - DREMA - Unité Milieux aquatiques et inondations - 04/2017 - Source : IGN 2016, AEAG Base Ouvrage

## Résultats 2016

Fin 2016, 201 maîtres d'ouvrages bénéficiaient d'un accompagnement financier de l'Agence pour mettre en œuvre un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau, ce qui représentait 71% du linéaire des cours d'eau de plus de 10 km.

# Fréquentation des cours d'eau par les poissons migrateurs

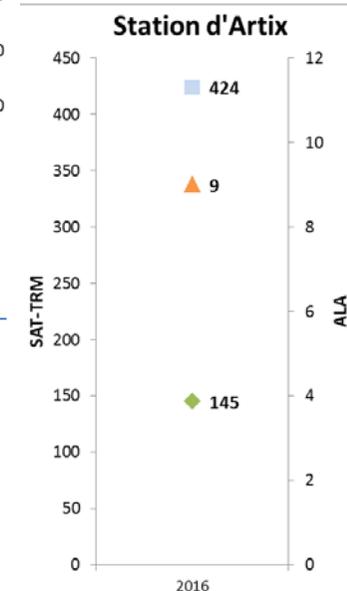
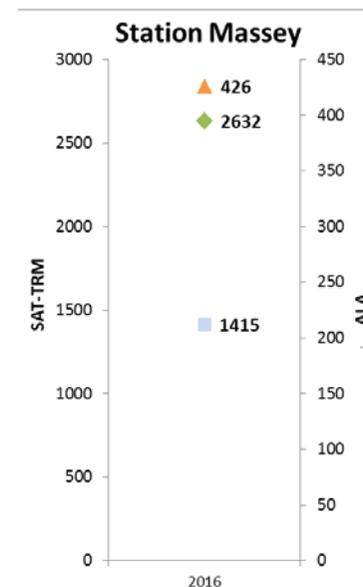
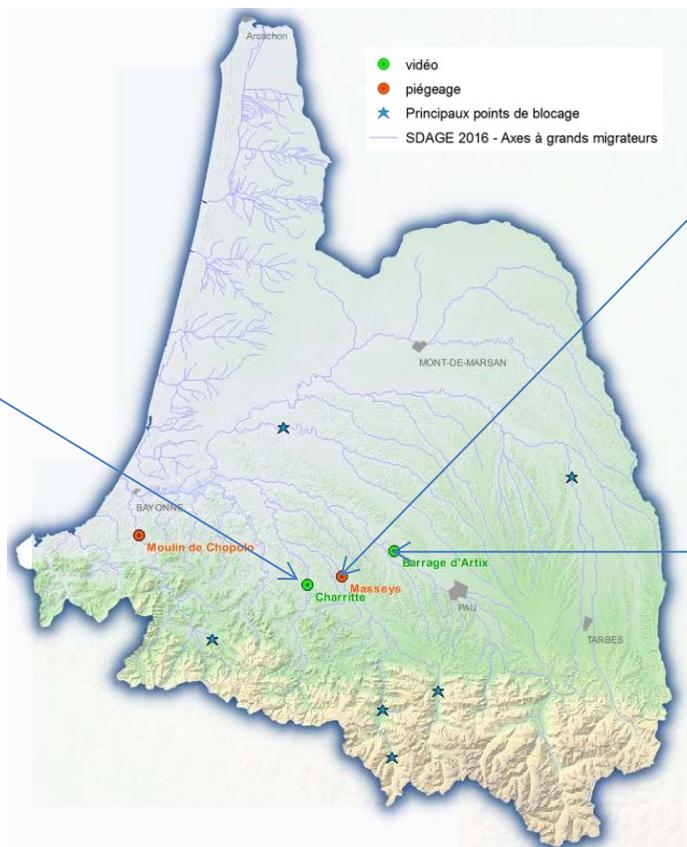
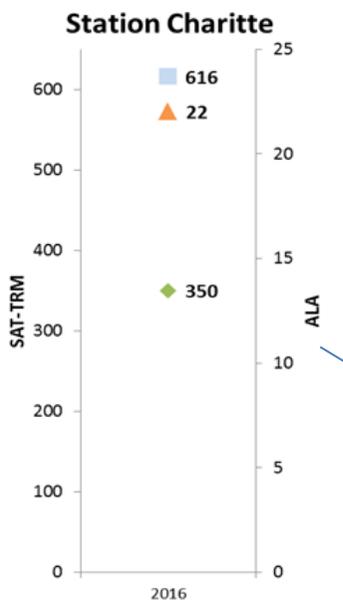
## Bassin Adour – côtiers landais



### Descriptif

Dans cette thématique, on rend compte des populations de poissons migrateurs amphihalins au niveau des stations de contrôles situées sur les axes migrateurs définis dans le SDAGE 2016-2021.

Saumon atlantique	SAT
Truite de mer	TRM
Grande alose	ALA
Lamproie marine	LAMP
Anguille d'europe	ANG



— SAT — TRM — LAMP — ALA — ANG

Sources : Agence française pour la biodiversité - MIGRADOUR

### Résultats 2016

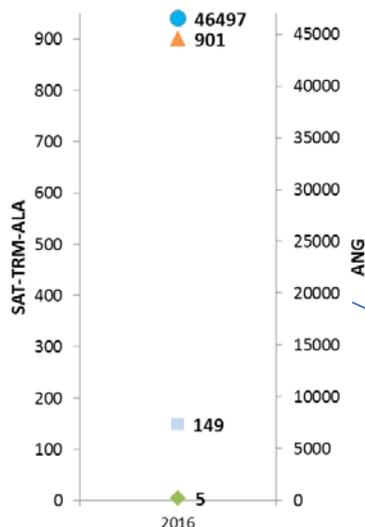
En 2016, sur le bassin de l'Adour, les effectifs de saumon sont en diminution sensible, tandis que les truites de mer sont relativement stables. L'évolution positive des aloses reste insuffisante. La station de Chopolo (piégeage) sur la Nive a fait l'objet de travaux d'amélioration de la continuité en 2016. Le piégeage a été interrompu en raison de problèmes de mortalité : il est logique qu'il n'y ait pas de données. La station de Chéraute (piégeage) sur le Saison est remplacée depuis 2015 par celle de Charritte (caméra).

# Fréquentation des cours d'eau par les poissons migrateurs Bassin Garonne, Dordogne, Charente, Seudre, Leyre

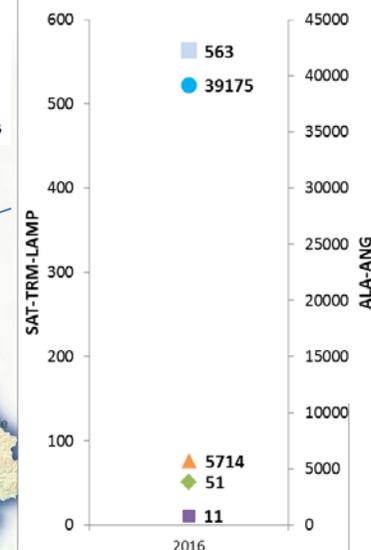


Saumon atlantique	SAT
Truite de mer	TRM
Grande alose	ALA
Lamproie marine	LAMP
Anguille d'europe	ANG

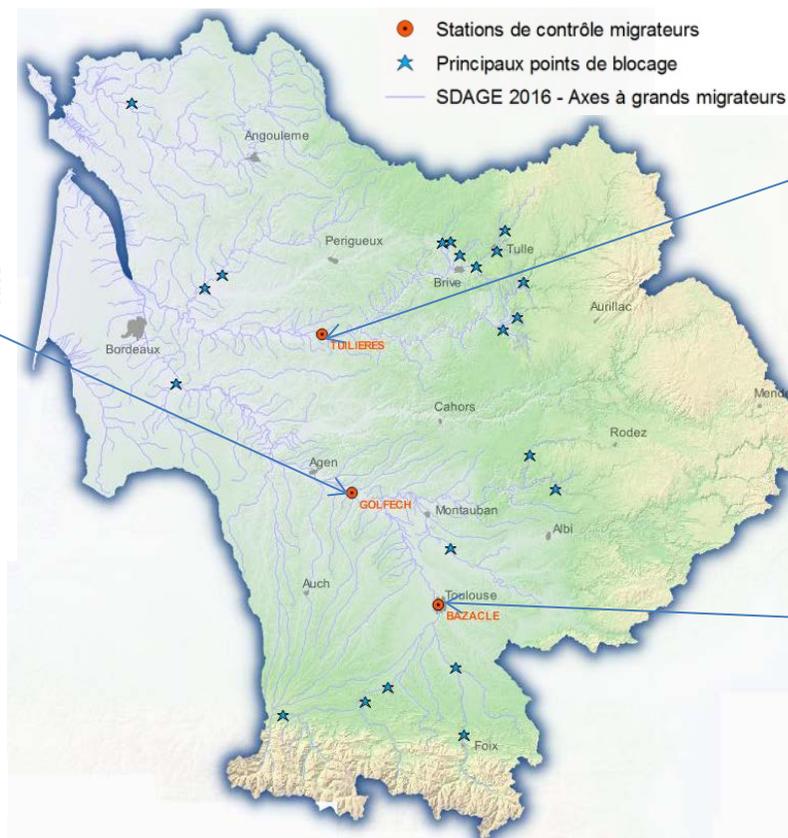
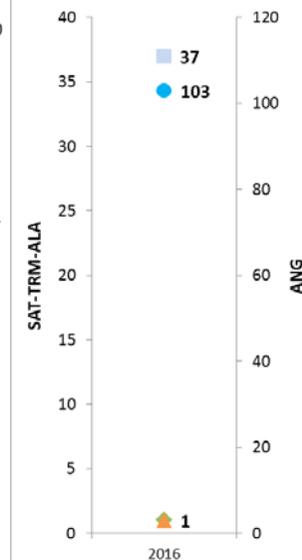
Station Golfech



Station Tuillères



Station Le Bazacle



Sources : Agence

— SAT — TRM — LAMP — ALA — ANG

française pour la biodiversité - MIGADO

## Résultats 2016

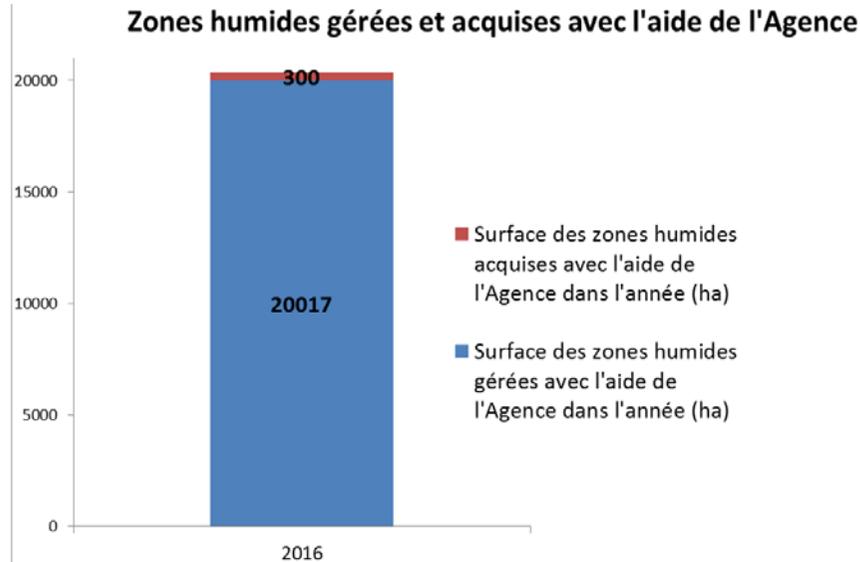
En 2016, sur les bassins de la Garonne et de la Dordogne, on constate la même diminution relative des effectifs de saumons que sur l'Adour. Les anguilles sont en nette réduction à Golfech mais en légère augmentation à Tuillères. Les aloses bénéficient sur ces bassins d'une très légère augmentation très insuffisante pour maintenir la population. La situation des lamproies est extrêmement critique, quasiment disparue cette année sur la Garonne et relictuelle sur la Dordogne aux stations de contrôle en amont.

# Zones humides



## Descriptif

Il s'agit de suivre la mise en œuvre des actions de gestion des zones humides en mesurant l'évolution de la superficie de zones humides conventionnées dans le cadre des CATZH (cellules d'assistance technique aux gestionnaires des zones humides), les surfaces de zones humides gérées ou acquises avec l'aide de l'Agence de l'eau sur une année et la surface de zones humides cartographiées dans le cadre des inventaires.



Source : Agence de l'Eau Adour Garonne

## Résultats 2016

En 2016, 15 CATZH sont actives sur le bassin et 8305 ha de zones humides sont préservés par 1638 gestionnaires adhérents à leurs réseaux techniques.

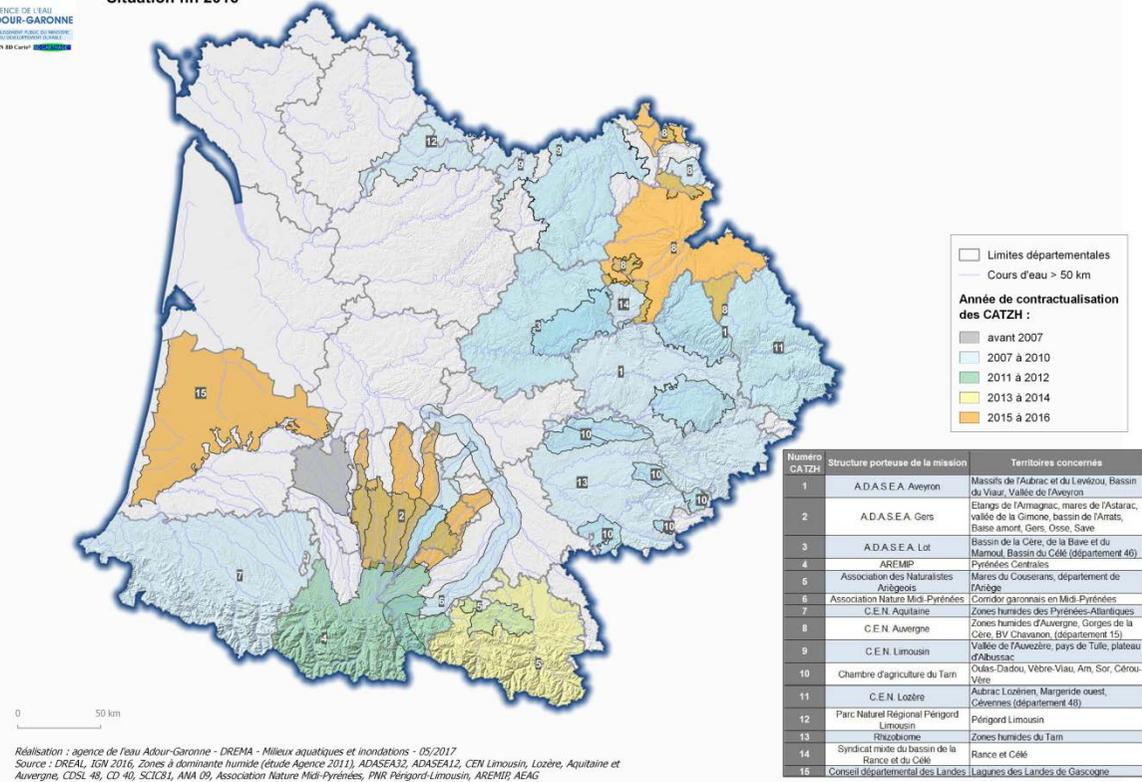
20317 ha de zones humides ont bénéficié d'un financement de l'Agence de l'eau :

- 20017 ha de zones humides ont été gérés avec l'aide de l'Agence,
- 300 ha de zones humides ont été acquis avec l'aide de l'Agence dont 200 ha de marais acquis sur le littoral charentais par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Un travail de compilation, à l'échelle du bassin, des données issues des inventaires des zones humides a été confié au Forum des Marais Atlantiques pour disposer début 2018 d'une première couche géographique reflétant la réalité de l'état d'avancement des inventaires des zones humides disponibles sur le bassin.



Cellules d'animation territoriale et de conseils techniques aux gestionnaires de zones humides (CATZH)  
Situation fin 2016



Réalisation : agence de l'eau Adour-Garonne - DREMA - Milieux aquatiques et inondations - 05/2017  
Source : DREAL, IGV 2016, Zones à dominante humide (étude Agence 2011), ADASEA32, ADASEA12, CEN Limousin, Lozère, Aquitaine et Auvergne, CDLS 48, CD 40, SCIC81, ANA 09, Association Nature Midi-Pyrénées, PNR Périgord-Limousin, AREMIP, AEAG



## Descriptif

Des indicateurs doivent être définis pour suivre cette thématique.

Ils doivent être proposés dans le cadre du suivi du Plan de gestion des risques d'inondation. Le tableau de bord du SDAGE se focalisera sur les indicateurs de suivi des dispositions communes au SDAGE et au PGRI.

## SECRETARIAT TECHNIQUE DE BASSIN



Agence de l'eau Adour-Garonne  
90, rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



Préfet coordonnateur du  
bassin Adour-Garonne

DREAL Occitanie  
Cité administrative Bât. G  
1 rue de la cité administrative  
CS 80002

31074 Toulouse Cedex 9

[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Agence française pour la biodiversité  
7, boulevard de la Gare  
31500 Toulouse

[www.agence-francaise-biodiversite.fr](http://www.agence-francaise-biodiversite.fr)